



# **ELECTIONS DEPARTEMENTALES 2021**

**Programme pour des projets  
écologistes**

**EELV47**



Programme du groupe EELV de Lot-et-Garonne en vue des prochaines échéances électorales départementales de 2021, rédigé à partir du travail des commissions, des élu.e.s, des propositions issues ou inspirées de la Convention Citoyenne pour le Climat, du collectif “Plus jamais ça”, du Pacte Pouvoir de Vivre.

|   |          |
|---|----------|
| <b>I. Partageons une meilleure qualité de vie qui donne la priorité au vivant et au climat .....</b>  | <b>6</b> |
| A. <i>Climat</i> .....  | 6        |
| 1) Déclarer l'état d'urgence climatique : atteindre la neutralité carbone .....   | 6        |
| 2) S'adapter au changement climatique .....   | 6        |
| 3) Créer un service de la prospective et d'évaluation des politiques départementales .....  | 6        |
| 4) Proposer des budgets climatiques et zéro impact biodiversité .....   | 6        |
| 5) Multiplier les territoires à énergie positive et tendre vers un département à énergie positive .....   | 7        |
| 6) Sensibiliser les collégiens à la question climatique .....   | 7        |
| B. <i>Biodiversité et Espaces naturels</i> .....  | 7        |
| 1) -Un schéma départemental des espaces naturels sensibles avec des moyens suffisants sur la base d'un audit .....  | 7        |
| 2) Préserver l'intégrité des milieux naturels, les continuités écologiques et viser la reconquête des milieux .....   | 7        |
| 3) Mettre en œuvre des mesures de renaturation en accompagnant les communes .....   | 7        |
| 4) Des voies vertes aux forêts linéaires .....  | 8        |
| 5) Préservation et adaptation des forêts aux dérèglements climatiques .....   | 8        |
| 6) Créer des espaces sans chasse et sans pêche dans les réserves naturelles et proposer des instances de gouvernance plus démocratiques .....   | 8        |
| 7) Favoriser une reconexion des citoyen.ne.s à la biodiversité et aux animaux par l'éducation, l'immersion et l'expérience de la nature .....   | 8        |
| 8) Déclarer le Département Zéro Déchet et diminuer les pollutions face à l'épuisement des ressources .....  | 8        |
| 9) En tant que membre de Valorizon, encourager la politique de réduction et de valorisation des déchets en favorisant l'économie circulaire et en limitant le transport des déchets. Et ceci pour favoriser l'autonomie du Département dans la gestion de ses propres déchets ..... | 9        |
| C. <i>Protéger la ressource en Eau et assurer sa distribution équitablement pour tous</i> .....   | 9        |
| 1) Des politiques de l'eau ambitieuses, concertées et adaptées aux dérèglements .....   | 9        |
| 2) Contribuer à la protection de la ressource en eau .....  | 9        |
| D. <i>Prévenir et gérer les risques</i> .....   | 10       |
| 1) Transformer les Documents Départementaux des Risques Majeurs (DDRM) en véritable outils de culture du risque .....   | 10       |
| 2) Lancer un débat public sur l'avenir des centres de sapeurs-pompiers et Services Départementaux d'Incendie et de Secours (SDIS) et les doter d'un budget à la hauteur des besoins .....   | 10       |

|             |   |           |
|-------------|---|-----------|
| 3)          | Intégrer systématiquement les risques dans les politiques d'aménagement et d'urbanisme .....  | 10        |
| 4)          | Assurer une veille active sur la qualité de l'air .....   | 10        |
| 5)          | Devenir un Département sobre et régénérateur afin de limiter le risque d'épuisement des ressources naturelles.....  | 10        |
| 6)          | Veiller au contrôle citoyen des sites industriels et des installations nucléaires.....  | 11        |
| <b>E.</b>   | <b>Santé .....</b>  | <b>11</b> |
| 1)          | Lutter contre les déserts médicaux et garantir l'accès à la santé.....  | 11        |
| 2)          | Associer la santé publique, la santé au travail et la santé environnementale .....  | 12        |
| 3)          | S'engager pour la santé des femmes.....   | 12        |
| 4)          | Soutenir l'accès à la contraception et à l'avortement.....  | 12        |
| <b>F.</b>   | <b>Logement .....</b>   | <b>13</b> |
| 1)          | Développer des politiques de "logement d'abord" .....   | 13        |
| 2)          | Assurer des places suffisantes dans les structures d'hébergement d'urgence .....  | 13        |
| 3)          | Des logements abordables et de qualité .....  | 13        |
| 4)          | Favoriser une meilleure répartition des logements sociaux sur les territoires .....   | 13        |
| 5)          | Développer un programme d'habitat participatif : .....  | 13        |
| 6)          | Soutenir l'innovation dans l'habitat social .....   | 14        |
| 7)          | Construire un éco-centre.....   | 14        |
| 8)          | Encourager des dynamiques de projet innovantes .....  | 14        |
| <b>G.</b>   | <b>Assurer la protection de la condition animale .....</b>  | <b>14</b> |
| 1)          | Attribuer une délégation à la "condition animale" à une conseillère ou un conseiller départemental.e.<br>14   |           |
| 2)          | Dans les établissements scolaires, mettre en place des formations à la sensibilité animale et à l'éthologie, notamment pour les cursus techniques et professionnels .....                               | 14        |
| 3)          | Conditionner les subventions et financements au respect de la condition animale .....   | 14        |
| <b>II.</b>  | <b>Partager une économie locale et solidaire qui répond aux urgences écologiques et sociales .....</b>  | <b>16</b> |
| <b>H.</b>   | <b>Economie.....</b>  | <b>16</b> |
| 1)          | Assurer une transition numérique responsable et équitable.....  | 16        |
| 2)          | Encourager le développement de l'Économie Sociale et Solidaire .....  | 16        |
| 3)          | Accompagner les personnes les plus éloignées de l'emploi.....   | 16        |
| <b>I.</b>   | <b>Agriculture, Pêche et Alimentation .....</b>   | <b>16</b> |
| 1)          | Définir un plan de transition agroécologique départemental .....  | 17        |
| 2)          | Nourrir nos territoires : l'accès à une alimentation de qualité, biologique, locale et solidaire pour toutes et tous .....  | 17        |
| 3)          | S'engager à une restauration collective 100% bio, locale ou équitable et zéro déchets pour les collèges et des EHPAD publics.....   | 18        |
| 4)          | Développer les circuits courts .....  | 18        |
| 5)          | Soutenir la création d'emplois dans l'agriculture : renouvellement des générations, partager et protéger la terre.....  | 19        |
| 6)          | Poursuivre et renforcer les aides à la plantation / replantation de haies et d'arbres – développer le paiement des services environnementaux pour une agriculture respectueuse de la biodiversité ..... | 19        |
| 7)          | Rapprocher l'offre de produits de la demande .....  | 19        |
| 8)          | Créer et développer un projet alimentaire territorial - PAT.....  | 19        |
| <b>III.</b> | <b>Se mettre au service de l'autonomie et de l'épanouissement individuel et collectif .....</b>   | <b>19</b> |
| <b>J.</b>   | <b>Solidarités, Égalité et Inclusion .....</b>  | <b>19</b> |
| 1)          | Une politique de l'enfance pour bien grandir .....  | 20        |
| 2)          | Assurer un droit garanti au revenu et à la protection sociale pour toutes et tous .....   | 21        |
|             | -RSA .....  | 21        |
| 3)          | Lutter contre la faim et la malnutrition : vers une sécurité sociale de l'alimentation durable .....  | 22        |
| 4)          | Organiser un territoire accueillant .....   | 22        |

|            |  |           |
|------------|--|-----------|
| 5)         | Donner la priorité au handicap : accessibilité et autonomie .....  | 22        |
| 6)         | Penser : adaptation aux seniors .....  | 23        |
| 7)         | Professionnaliser et soutenir les aidants .....  | 24        |
| 8)         | Agir sur l'inclusion et la fracture numérique .....  | 24        |
| 9)         | Proposer des budgets sensibles au genre et une vice-présidence à l'égalité .....   | 24        |
| 10)        | Promouvoir l'égalité femmes/hommes et lutter contre les discriminations et les politiques territoriales inclusives .....                                     | 25        |
| 11)        | Lutter contre les violences faites aux femmes .....  | 25        |
| 12)        | Prévention et médiation, des outils au service de l'humain .....   | 25        |
| 13)        | Augmenter le nombre d'éducateurs spécialisés notamment dans les secteurs ruraux et les quartiers prioritaires .....  | 26        |
| <b>K.</b>  | <b>Jeunesse, Education .....</b>   | <b>26</b> |
| 1)         | Une politique Jeunesse ambitieuse .....  | 26        |
| 2)         | Grandir dans l'égalité femmes / hommes .....   | 26        |
| 3)         | Lutter contre les discriminations et les inégalités en milieu scolaire .....   | 27        |
| 4)         | Garantir aux collégien.ne.s une première expérience européenne .....   | 27        |
| 5)         | Valoriser les établissements scolaires ouverts qui coopèrent.....  | 27        |
| 6)         | Inciter les établissements à devenir acteurs de la transition écologique :.....  | 27        |
| 7)         | Réguler la transition numérique : pour un numérique sobre et durable .....   | 28        |
| 8)         | Créer ou augmenter le fonds départemental d'aide d'urgence pour les jeunes.....  | 28        |
| <b>L.</b>  | <b>Enseignement Supérieur et Recherche .....</b>   | <b>28</b> |
| 1)         | Un outil pour créer des régions résilientes et pour combattre les inégalités territoriales .....   | 28        |
| 2)         | Permettre la réussite de tou.tes les étudiant.es .....   | 29        |
| <b>M.</b>  | <b>Sports .....</b>  | <b>29</b> |
| 1)         | Développer la pratique du plus grand nombre : le sport pour tou.te.s .....   | 29        |
| 2)         | Promouvoir l'égalité dans les politiques publiques sportives (genre, inclusion...) .....   | 29        |
| 3)         | Réviser l'attribution des subventions .....  | 29        |
| 4)         | Veiller à assurer des Sports écologiquement soutenables .....  | 30        |
| 5)         | Inscrire l'Économie Sociale et Solidaire comme ferment des politiques du sport .....   | 30        |
| 6)         | Consolider les Commissions départementales des espaces, sites et itinéraires (CDESI) comme espaces de concertation .....                                     | 31        |
| <b>IV.</b> | <b>Partageons nos territoires.....</b>   | <b>32</b> |
| <b>N.</b>  | <b>Un biodépartement espace de notre quotidien et creuset de notre identité .....</b>  | <b>32</b> |
| 1)         | Aménagement du territoire .....  | 32        |
| 2)         | Un département engagé pour la cohésion territoriale.....   | 32        |
| 3)         | Revitaliser les centralités, acter la fin des centres commerciaux périphériques et des plateformes logistiques géantes.....                                  | 32        |
| 4)         | Conduire au Zéro artificialisation des sols nette et aider à la réhabilitation des friches industrielles et commerciales en partenariat avec la Région ..... | 32        |
| 5)         | Agriurbanisme : donner la primauté aux sols.....   | 33        |
| 6)         | Assurer un accès numérique sobre pour toutes et tous .....   | 33        |
| <b>O.</b>  | <b>Transports et Mobilités .....</b>   | <b>33</b> |
| 1)         | Indispensable amélioration du maillage et développement de l'intermodalité des transports .....  | 33        |
| 2)         | Relancer le ferroviaire et les voies fluviales en région .....   | 33        |
| 3)         | Fournir une tarification intermodale accessible à toutes et tous.....  | 34        |
| 4)         | Se mobiliser en faveur du vélo .....   | 34        |
| 5)         | Décarboner les transports au niveau des Départements .....   | 34        |
| 6)         | Promouvoir la mobilité pour et avec toutes et tous .....   | 34        |
| 7)         | Une Politique transport ambitieuse pour une amélioration urgente de la qualité de l'air .....  | 35        |
| 8)         | La fin des aides aux aéroports et aux projets autoroutiers .....   | 35        |
| <b>P.</b>  | <b>Transition Énergétique .....</b>  | <b>35</b> |

|           |   |           |
|-----------|---|-----------|
| 1)        | La sobriété énergétique avant tout .....  | 35        |
| 2)        | Mettre fin à la précarité énergétique et œuvrer pour la justice énergétique .....   | 35        |
| 3)        | Initier une rénovation urbaine ambitieuse .....   | 36        |
| 4)        | Soutenir le développement des communautés d'énergie .....   | 36        |
| 5)        | Soutenir une filière bois qui dynamise les territoires forestiers .....   | 36        |
| 6)        | Développer des actions pour inciter à la sobriété dans les bâtiments du Département .....   | 36        |
| 7)        | Communiquer sans arrêt sur les économies de gestion d'énergie .....   | 36        |
| <b>Q.</b> | <b>Tourisme et Loisirs .....</b>  | <b>37</b> |
| 1)        | Rétablir l'égalité face au départ en vacances .....   | 37        |
| 2)        | Développer le tourisme local et durable .....   | 37        |
| 3)        | Penser et co-construire l'accueil touristique local avec les habitant.e.s .....   | 37        |
| 4)        | Pour des loisirs et un tourisme inclusif .....  | 37        |
| <b>R.</b> | <b>Culture.....</b>   | <b>38</b> |
| 1)        | Pour une diversité culturelle, artistique et linguistique .....   | 38        |
| 2)        | Lutter contre les déséquilibres territoriaux en investissant dans des structures culturelles cantonales<br>38                     |           |
| 3)        | Soutenir les pratiques écologiques des acteurs du secteur de la culture .....   | 38        |
| 4)        | Promouvoir l'égalité Femmes/Hommes dans les œuvres culturelles .....  | 38        |
| 5)        | Créer un promoteur départemental des droits culturels .....   | 39        |
| <b>S.</b> | <b>Europe et International .....</b>  | <b>39</b> |
| 1)        | Avec l'Europe, le Département s'engage pour l'économie sociale et solidaire (ESS).....  | 39        |
| 2)        | Un département qui soutient l'accès à la mobilité des jeunes hors de nos frontières .....   | 39        |
| <b>V.</b> | <b>Partageons nos décisions faisons vivre une démocratie locale permanente .....</b>  | <b>40</b> |
| <b>T.</b> | <b>Gouvernance, Exemplarité, Éthique .....</b>  | <b>40</b> |
| 1)        | Montrer plus de transparence et d'efficacité.....   | 40        |
| 2)        | S'engager pour une refonte de la fiscalité locale .....   | 40        |
| 3)        | Mettre en place une commande publique exemplaire et à impact positif .....  | 40        |
| 4)        | Proscrire tout partenariat avec les banques disposant d'actifs dans les paradis fiscaux et décarboner<br>les investissements..... | 41        |
| 5)        | Être un employeur exemplaire .....  | 41        |
| 6)        | Être exemplaire dans la gestion du bâti et du foncier .....   | 41        |
| 7)        | Faciliter l'exercice du mandat des femmes .....   | 41        |
| <b>U.</b> | <b>Rapprocher la démocratie dans les territoires .....</b>  | <b>41</b> |
| 1)        | Donner la priorité à la participation citoyenne .....   | 41        |
| 2)        | "Pouvoir d'agir" - Reconnaître et accompagner les initiatives citoyennes.....   | 42        |
| 3)        | Affirmer notre soutien à la société civile et aux associations .....  | 42        |

# I. Partageons une meilleure qualité de vie qui donne la priorité au vivant et au climat

## A. Climat

La question climatique doit guider l'ensemble des politiques publiques du territoire, départemental. De cette modification de l'approche politique découle nécessairement une réorganisation des services et une réflexion permanente sur l'implication citoyenne et l'équité sociale des projets engagés.

### 1) Déclarer l'état d'urgence climatique : atteindre la neutralité carbone

Les élus écologistes proposeront l'adoption d'une déclaration d'état d'urgence climatique lors du premier conseil départemental de façon à ce que le département s'engage à atteindre la neutralité carbone d'ici 2040 pour respecter la trajectoire de l'Accord de Paris. **Il s'engagera à ce que toutes les décisions s'inscrivent dans cet objectif. Il co-construira ses engagements avec les citoyen.nes qu'il impliquera dans un suivi annuel.**

### 2) S'adapter au changement climatique

Les conséquences du dérèglement climatique sont déjà là. Il est nécessaire d'adapter à la fois les cultures et les pratiques agricoles ainsi que de lutter contre l'inhospitalité croissante des centres urbains minéralisés (chaleur, pollution, bruit, manque d'accès à la nature). **Les solutions basées sur la nature devront infuser l'ensemble des politiques publiques d'aménagement du territoire et pour le développement d'une agriculture protectrice du vivant et de nos ressources naturelles (eau, air, biodiversité).**

### 3) Créer un service de la prospective et d'évaluation des politiques départementales

Les élus écologistes proposeront la constitution d'un service capable d'anticiper les pistes de travail et de réflexion qui guideront l'engagement du Département à moyen et long terme. Ce service établira et mettra en œuvre les protocoles d'évaluation des actions du Département pour en mesurer l'efficacité et l'impact. Les critères liés à l'adéquation des politiques mises en œuvre eu égard aux défis environnementaux et sociaux seront déterminants.

### 4) Proposer des budgets climatiques et zéro impact biodiversité

**En plus du financement de mesures préservant la biodiversité et le climat, il est primordial de mobiliser des outils d'aide à la décision préalable à toute décision publique.** Pour conditionner les achats publics, mais aussi les politiques publiques, les aides au secteur privé ou encore impulser l'émission d'obligations vertes il est primordial d'adopter des budgets climatiques et zéro impact biodiversité. Il ne s'agit pas de mesurer la performance climatique ou l'impact sur la biodiversité à la fin d'un exercice budgétaire, mais bien de **fournir des indicateurs intégrant les questions climatiques et liées à la biodiversité avant la prise de décision et garantir aussi une information totalement transparente** des habitant.e.s sur l'engagement du Département pour le climat et la biodiversité.

- 5) **Multiplier les territoires à énergie positive et tendre vers un département à énergie positive**
- 6) **Sensibiliser les collégiens à la question climatique**

## B. Biodiversité et Espaces naturels

Nous voulons mener une politique de développement écologique des territoires, qui préserve et restaure la biodiversité, y compris la biodiversité ordinaire. Notre vision est celle d'une cohabitation pacifique avec tous les animaux.

- 1) **-Un schéma départemental des espaces naturels sensibles avec des moyens suffisants sur la base d'un audit**

Le Département les développera sur la base de plans de restauration et de préservation des espèces **et s'assurera que la taxe d'aménagement, est effectivement utilisée pour protéger les espaces naturels sensibles** (restauration de la biodiversité, ...), en partenariat avec le Conservatoire des espaces naturels (CEN).

**Réaliser au préalable un atlas des ENS potentiels.**

**Exercer le droit de préemption.**

- 2) **Préserver l'intégrité des milieux naturels, les continuités écologiques et viser la reconquête des milieux**

**La politique départementale sera garante du respect des schémas directeurs et stratégies régionales pour la biodiversité existants** (qui peuvent être renforcés), pour mettre fin à la fragmentation et à l'appauvrissement des sols, apporter une attention particulière à l'ensemble des habitats naturels et écosystèmes à **préserver absolument : sites d'importance écologique majeure** (Zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique - ZNIEFF, Natura 2000), zones humides, forêts, zones tampons contre les pollutions, libérer des espaces pour les flux d'espèces...

Le Département exploitera toutes les possibilités offertes par le cadre législatif.

**Il fixera un objectif chiffré des réserves naturelles de façon à étendre fortement ces zones.**

L'intégralité du foncier et du bâti de la collectivité (des cours de collèges aux abords des routes) pourra être végétalisé, en pleine terre et en minimisant l'intervention humaine.

**Etablir un moratoire sur la destruction des haies et des zones humides et poursuivre la plantation des haies champêtres et de l'arbre dans l'espace agricole.**

Sauvons nos paysages notamment pour préserver l'intérêt touristique du Département.

Replanter c'est bien, ne plus détruire c'est plus économique.

- 3) **Mettre en œuvre des mesures de renaturation en accompagnant les communes**

Encourager la reconquête d'espaces pour la nature sur les surfaces jusqu'ici dédiées à la voiture, les constructions, les zones d'activités, les espaces et équipements publics, l'étalement urbain. Renaturer par le développement de la ressource mellifère, des solutions basées sur la nature pour l'adaptation aux dérèglements climatiques, dé-densification des grands cœurs urbains et dé-métropolisation, végétalisation arborée en pleine terre, aménagement de ripisylves, de zones d'expansion de crue, création d'écoducs et de corridors biologiques le long des réseaux routiers et ferroviaires.

**Soutenir les communes dans leurs actions de végétalisation.**

#### 4) Des voies vertes aux forêts linéaires

Les chemins représentent de véritables corridors écologiques au sein des paysages traversés par les réseaux de haies. Il conviendra de valoriser ces chemins y compris pour l'attractivité touristique et diversifier les revenus des agriculteurs : mise en place d'un plan voies vertes, recensant et retissant les itinéraires du territoire (mobilités douces), conformément à la trame verte du SRADDET (Schéma Régional d'Aménagement, de Développement Durable et d'Égalité des Territoires), de la circulation de la faune jusqu'à en faire des "forêts linéaires".

**La trame grise des infrastructures routières et délaissés constitue une opportunité de développer une trame verte, de transformer ce réseau en support de biodiversité. Développer les réseaux pour le passage de la faune (contre la mortalité, brassage génétique).**

#### 5) Préservation et adaptation des forêts aux dérèglements climatiques

Soutenir les alternatives à la sylviculture industrielle par une sylviculture à couvert continu et la diversification des essences dans une approche écosystémique et multifonctionnelle des peuplements forestiers.

**Plus largement, encourager une politique forestière « la forêt avant le bois », exploitation et sortie du bois moins agressives, en lien étroit avec l'ONF (Office National des Forêts).**

#### 6) Créer des espaces sans chasse et sans pêche dans les réserves naturelles et proposer des instances de gouvernance plus démocratiques

Mettre les ENS en réserve de chasse en accord avec le CEN, les acteurs locaux et les usagers.

Protéger les espaces naturels et leurs habitant.e.s au niveau départemental par l'acquisition du foncier d'Espaces Naturels Sensibles (ENS). La chasse et la pêche de loisir seront interdites dans ces réserves naturelles.

#### 7) Favoriser une reconnexion des citoyen.ne.s à la biodiversité et aux animaux par l'éducation, l'immersion et l'expérience de la nature

Bousculer notre rapport à la nature est la clé d'une forme de symbiose avec la biodiversité et les paysages. **Une stratégie départementale d'éco-citoyenneté tout au long de la vie** vise l'engagement des habitant.e.s dans des actions concrètes et des dynamiques collectives en faveur de la biodiversité et d'un autre rapport aux animaux : Espaces Actions Nature, sciences participatives, séjours nature immersifs, éducation à l'environnement (avec l'Éducation nationale et les associations naturalistes) et à l'empathie avec les animaux., en particulier dans les collèges.

#### 8) Déclarer le Département Zéro Déchet et diminuer les pollutions face à l'épuisement des ressources

Le Département encouragera les politiques locales allant vers la diminution du stockage et de l'incinération, utilisation du levier de la commande publique, dispositifs de soutiens adaptés aux besoins des porteurs de projets liés à la réduction et à la valorisation de déchets...

Il s'agira notamment de limiter le suremballage et l'utilisation du plastique à usage unique en développant le vrac et les consignes dans les lieux de distribution.

- Création de plateformes de prêt de matériel aux associations (assiettes, couverts, verres) en lien avec Valorizon (exemple Syndicat mixte trigone dans le Gers),
- Activation de Valorizon,



### **Exemplarité**

- Zéro déchet des services du CD et de ses événements et des événements subventionnés (éco-conditionnalité),
- Renforcer la convention éducative sur la transition écologique et énergétique sur le zéro déchet,
- Mise en place de composteurs dans tous les collèges et les EPHAD publics et tous les bâtiments gérés par le CD ?

### **Politiques publiques**

**Critères de gestion des déchets dans les commandes publiques**  
**Soutien de projet innovant de traitement des déchets ménagers.**

- 9) **En tant que membre de Valorizon, encourager la politique de réduction et de valorisation des déchets en favorisant l'économie circulaire et en limitant le transport des déchets. Et ceci pour favoriser l'autonomie du Département dans la gestion de ses propres déchets.**

## **C. Protéger la ressource en Eau et assurer sa distribution équitabement pour tous**

La présence, la conscience de l'eau, comme celle de la biodiversité, fait partie de nos priorités. Sans eau, pas de vie, pas de milieu. Elle donne des paysages riches et divers et est l'indicateur du changement climatique et de la pollution. Nous devons nous engager pour l'Eau sous toutes ses formes (souterraines, ruisseaux, fleuves, rivières, mer). De sa qualité et de sa quantité dépendent nos activités, notre environnement et notre survie.

### **1) Des politiques de l'eau ambitieuses, concertées et adaptées aux dérèglements**

- **Notamment via l'instruction des Schémas Directeurs d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SDAGE) en 2021/2022, assurer un état qualitatif de la ressource par la lutte contre toutes les pollutions, une répartition plus juste dans un contexte de raréfaction** par une évolution des pratiques agricoles, par la création d'une délégation à la préservation de l'eau, par la protection des points de captage d'eau potable.
- Soutenir le retour et le maintien en régie de la gestion de l'eau.
- Suppression des phytosanitaires dans la gestion de l'eau,
- Soutenir les collectivités dans la non utilisation des produits phytosanitaires.

### **2) Contribuer à la protection de la ressource en eau**

Autoriser les projets de réserve d'eau en dernier recours en co-construction et dans l'intérêt général (Projet de Territoire pour la Gestion de l'Eau).

Se mobiliser sur la question de la qualité des eaux.

### **Autre proposition :**

- Élaborer des plans de lutte et de valorisation des algues invasives (algues vertes en Bretagne, Sargasse aux Antilles).
-

## D. Prévenir et gérer les risques

Face aux changements globaux (climatiques, perte de biodiversité, crises sanitaires, dépendance aux énergies fossiles et nucléaires ...) les territoires doivent trouver des solutions d'adaptation collective dans un monde contraint. Être un territoire résilient, c'est-à-dire capable de rebondir face à un choc déstabilisateur, qu'il soit ponctuel ou de long cours, nécessite d'anticiper et de s'adapter aux risques. Les politiques publiques mises en œuvre doivent être systémiques afin de mieux gérer des risques complexes et interconnectés. Des défis globaux aux enjeux locaux, une nouvelle politique des risques doit être menée afin de protéger la population et adapter les territoires.

### 1) Transformer les Documents Départementaux des Risques Majeurs (DDRM) en véritable outils de culture du risque

Le DDRM (Dossier Départemental des Risques Majeurs) est un premier pas essentiel dans l'information sur les risques majeurs donnée aux citoyen.nes. Il doit être issu d'une démarche de co-construction avec les communes et les citoyen.nes volontaires afin qu'il devienne un outil de partage et de diffusion de la culture du risque. Les risques de ruptures d'approvisionnement (eau, énergie, alimentation etc.) doivent être pris en compte ainsi que les risques systémiques, c'est-à-dire l'ensemble des réactions en chaîne pouvant être provoquées par un aléa naturel, climatique, technologique, sanitaire ou sécuritaire.

### 2) Lancer un débat public sur l'avenir des centres de sapeurs-pompiers et Services Départementaux d'Incendie et de Secours (SDIS) et les doter d'un budget à la hauteur des besoins

Le Département doit assurer à la population une protection efficace en cas d'accidents ou de catastrophes. Les centres de sapeurs-pompiers et services départementaux d'incendie et de secours (SDIS) n'auront bientôt plus les moyens de remplir leurs missions. **Accroître le nombre d'équipements** et d'habitant.e.s à protéger, vieillissement et précarisation, risques qui se complexifient (environnementaux ou chimiques) et se diversifient (terrorisme), les sapeurs-pompiers voient leurs interventions démultipliées au-delà de ce que permettent leurs effectifs.

Il conviendra de **promouvoir le recrutement de pompiers volontaires** notamment dans les collèges / budget renforcé des clubs sportifs qui en font la promotion / **proposer des stages pompiers et premiers secours prioritairement aux collégiens et aux bénéficiaires du RSA.**

### 3) Intégrer systématiquement les risques dans les politiques d'aménagement et d'urbanisme

Les risques systémiques doivent être intégrés de manière systématique et concertés dans les réflexions en amont d'un projet d'aménagement du territoire.

### 4) Assurer une veille active sur la qualité de l'air

Connaître la qualité de l'air est une chose. Il conviendra de **prendre les mesures qui permettront de juguler les pollutions majeures observables dans le Département.**

### 5) Devenir un Département sobre et régénérateur afin de limiter le risque d'épuisement des ressources naturelles

Les Plans de prévention et de Gestion des Déchets et les Plans Régionaux d'Actions en faveur de l'Économie Circulaire doivent intégrer le risque d'épuisement des ressources

naturelles (eau, air, sol, énergie, minéraux, etc.) afin d'optimiser les utilisations et de réduire la pression anthropique sur les ressources. De la réduction des déchets, à la valorisation des pertes énergétiques jusqu'à la transformation du cycle de l'eau, de nouveaux usages et synergies doivent être créés afin de limiter notre impact sur les écosystèmes naturels.

Nous veillerons à engager une politique active de **limitation de l'exploitation des gravières et de non extension des sites existants**. Nous encouragerons le **réemploi et le recyclage des matériaux de démolition**. Les matériaux de proximité seront privilégiés pour les projets départementaux. **Les aides départementales seront soumises à des critères d'éco-conditionnalité** (réduire, réparer, recycler, réutiliser). Le département encouragera la filière professionnelle visant à encadrer la réalisation des diagnostics et le suivi qualitatif des opérations.

## 6) **Veiller au contrôle citoyen des sites industriels et des installations nucléaires**

Aujourd'hui, il y a 500 000 Installations Classées pour la Protection de l'Environnement (ICPE) sur le territoire métropolitain et ultramarin, il y en a forcément une près de chez nous. Certaines sont classées et soumises à des contrôles, pas la totalité. **Les élu.e.s et les citoyen.nes doivent pleinement jouer leur rôle pour accéder à une information claire sur les risques pour la population et l'environnement qu'impliquent ces installations. C'est également le cas pour les installations nucléaires, dont les Commission Locale d'Information (CLI) sont pilotées par le Département.**

Nous veillerons à engager une politique active de limitation de l'exploitation des gravières et de non extension des sites existants. Nous encouragerons le réemploi et le recyclage des matériaux de démolition. Les matériaux de proximité seront privilégiés pour les projets départementaux. Les aides départementales seront soumises à des critères d'éco-conditionnalité (réduire, réparer, recycler, réutiliser). Le département encouragera la filière professionnelle visant à encadrer la réalisation des diagnostics et le suivi qualitatif des opérations.

Créer un conseil citoyen du nucléaire.

## E. **Santé**

La crise du COVID-19 l'a démontré, un service public de santé de qualité est indispensable au bien-être des habitant.e.s. Le Département défendra des systèmes de santé adaptés aux différents publics, accessible à toutes et tous, partout sur le territoire et dans lesquels la prévention et la santé environnementale ont toute leur place.

### 1) **Lutter contre les déserts médicaux et garantir l'accès à la santé**

Mettre en œuvre un ensemble de mesures pour permettre un accès direct à une santé de qualité, à moins de trente minutes de chez soi et donner la priorité à la prévention.

Le Département continuera à :

- **Mettre à disposition du foncier pour créer des maisons médicales et renforcer encore les budgets alloués à la santé des infrastructures qu'ils gèrent déjà.**
- **Couvrir la totalité du territoire en maisons de santé pluridisciplinaires,**
- **Poursuivre le travail en partenariat avec les EPCI via la commission départementale de la démographie médicale (CODDEM)**
- Soutenir la création d'équipes de soins primaires structurées et coordonnées avec l'ensemble des acteurs sanitaires et sociaux des territoires avec une vision globale et unifiée du système de santé afin d'effacer la dichotomie ville-hôpital et assurer un recentrage autour du patient et de ses besoins de santé.

Le Département favorisera l'accueil des internes et des jeunes médecins :

**-Création équipe "Accueil Médecins 47" :**

Pour faciliter les démarches et la connexion au territoire, activités, événements et réseau médical,

**-Accueil des nouveaux internes**

- Création d'un régime d'aide à l'accueil des internes en stage,
- Accueil des nouveaux internes au sein du Conseil départemental,
- Aide financière à l'hébergement,
- Week-End de découverte,
- Stage découverte médecin sapeurs-pompiers,
- Création d'une bourse départementale pour les étudiants en médecine qui s'engagent à réaliser certains stages et leur installation en Lot et Garonne à la fin de leur études (exemple de l'Isère et de la Corrèze).

**-Le Département accompagnera la primo-installation**

Subvention à la primo-installation en zone d'accompagnement complémentaire (ZAC).

**-Le Département soutiendra le statut salarié du médecin**

Par une convention Département-EPCI

## 2) Associer la santé publique, la santé au travail et la santé environnementale

Le Département devra :

- **Développer des actions de prévention, notamment en santé environnementale**, partout sur le territoire, développer une **politique nutritionnelle et de promotion de l'activité physique**. (Convention éducative avec les collèges, le CDOS, ...) ; Le département travaillera en partenariat avec les contrats locaux de santé.
- **Lutter contre les logements insalubres** par la création, en lien avec les autres collectivités, d'antennes pluridisciplinaires de conseillers en environnement intérieur.  
**Supprimer à moyen terme l'usage des produits chimiques dangereux** (via la commande publique, les structures dépendant de l'administration départementale, le financement d'équipements sportifs, etc.).  
**Agir en direction des populations précaires avec des actions de prévention (centres médicaux sociaux et bénéficiaires du RSA)**

## 3) S'engager pour la santé des femmes

- Renforcer les centres de planification familiale,
- Sensibiliser aux maladies mal connues ou pas prises en charges actuellement (endométriose, syndromes prémenstruels) et sur les violences gynécologiques.

## 4) Soutenir l'accès à la contraception et à l'avortement

- **Soutien financier accru aux centres de planification familiale**,
- **Soutenir les projets de contraception masculine** pour que les femmes ne soient pas seules à supporter cette charge mentale et son coût ;
- Améliorer l'accès à l'avortement ;
- Assurer une **meilleure prévention sexuelle** auprès des jeunes enfants et des collégien.ne.s, par des cycles d'informations et de formations durant le parcours scolaire, afin d'améliorer les connaissances des enfants et des jeunes sur leur droit au respect de leur corps, éviter les grossesses précoces et des discriminations de genre.

## F. Logement

Le Département garantira l'accès à un logement abordable et décent pour toutes et tous, la réduction de la consommation d'énergie, le développement de l'habitat participatif et la préservation des ressources naturelles des territoires.

### 1) Développer des politiques de "logement d'abord"

Apporter un soutien financier pour accélérer le plan « Logement d'abord » en particulier pour les logements très sociaux, pour les pensions de famille et pour l'intermédiation locative (via des subventions également en soutenant des opérateurs pour cette dernière). En lien avec l'État, les départements alloueront des moyens à l'accompagnement social des familles bénéficiant du plan Logement d'Abord.

Les conseils départementaux ouvriront les crédits du Fonds de solidarité logement aux personnes dont l'habitat est la caravane, la yourte ou le mobil-home.

**Un effort important sera mené pour lutter contre la précarité énergétique notamment en abondant les programmes de tiers-payant pour les travaux d'isolation des logements, en lien avec les futures Agences Locales Energie et Climat à créer.**

- Elargir les critères d'attributions du FSL (Fond de Solidarité pour le Logement) dans le cadre des règlements départementaux pour les "travailleurs pauvres".

### 2) Assurer des places suffisantes dans les structures d'hébergement d'urgence

Sur la base des informations à recueillir, le Département veillera à assurer des places en structures d'hébergement d'urgence en nombre suffisant pour les besoins des habitant.e.s du territoire, y compris pour les jeunes LGBT+ en rupture familiale, les femmes victimes de violences et aux personnes migrantes et exilées.

Si nécessaire, il soutiendra la création de nouveaux établissements.

### 3) Des logements abordables et de qualité

Mettre en œuvre un plan logement confort global (isolation phonique, thermique...). Participer financièrement aux offices fonciers solidaires créés sur son territoire lorsque le prix du foncier est élevé. De plus, il peut expérimenter le permis de louer prévu dans la loi ALUR. Pour les personnes en situation de handicap, déployer des programmes de logements d'habitats diversifiés intégrés, en respectant le libre choix du mode d'habitat de la personne en situation de handicap et en assurant leur présence active et décisionnelle.

### 4) Favoriser une meilleure répartition des logements sociaux sur les territoires

Nous demanderons un EDL sur ce point.

En fonction de la nécessité, il pourra être décidé d'une aide majorée pour la création de logements sociaux dans les zones peu denses et en collaborant avec les bailleurs sociaux (dans le cadre des Conventions d'utilité sociale et les Offices Publics de l'Habitat départementaux) pour les aider à construire dans les communes où l'offre en logement social est très limitée.

### 5) Développer un programme d'habitat participatif :

**Le Département soutiendra les nouvelles formes d'habitat participatif à l'aide de subventions, de garanties d'emprunt, de portage de projet via Habitatlys, portage foncier, accompagnement de porteurs de projets, accompagnement social.**

## **6) Soutenir l'innovation dans l'habitat social**

**Il s'agira d'engager une réflexion sur les nouveaux modes d'habitat, rénovation pour création de logements sociaux, restructurations d'îlots urbains, techniques de construction et de rénovations respectueuses de l'environnement.**

## **7) Construire un éco-centre**

Pour la promotion des techniques éco-constructives, éco-habitat, permaculture, agroécologiques, assainissement écologique, jardins bios, sur l'exemple de celui de Riscle (32) et du Périgord (24).

## **8) Encourager des dynamiques de projet innovantes**

Le Département encouragera les dynamiques de projet intégrant des réflexions ou des expérimentations sur les nouveaux modes d'habiter : rénovation pour création de logements sociaux, restructurations d'îlots urbains, techniques de construction et de rénovations respectueuses de l'environnement, développement de l'offre de jardin familiaux ou partagés en complément de la reconquête des bourgs ruraux (où les maisons n'ont que rarement des jardins). Il s'agit de sortir de la logique de consommation d'espace sous la forme de lotissements banalisés. L'une des priorités sera de limiter au maximum l'artificialisation des sols.

# **G. Assurer la protection de la condition animale**

Les politiques spécifiques de protection et de respect des animaux sont nécessaires pour que l'intérêt des animaux soit systématiquement pris en compte dans les décisions publiques. Consubstantielle de l'écologie politique, la cause animale doit être défendue à tous les échelons.

## **1) Attribuer une délégation à la "condition animale" à une conseillère ou un conseiller départemental.e.**

La création d'une délégation à la condition animale permet de garantir une prise en compte systémique et systématique du respect des animaux dans les différentes politiques menées par le Département. Dotée d'un budget et d'une équipe dédiée, cette délégation impulse des projets bénéfiques aux animaux et veille à mettre fin à toute pratique cruelle.

## **2) Dans les établissements scolaires, mettre en place des formations à la sensibilité animale et à l'éthologie, notamment pour les cursus techniques et professionnels**

Des séances d'éducation à la sensibilité animale et à l'éthologie seront proposées dans la Convention éducative pour développer l'empathie envers les humains et les animaux. Elles viseront l'ensemble des établissements scolaires et de formation. Des cycles d'éducation populaire sur la thématique pourront être organisés aux différents échelons.

## **3) Conditionner les subventions et financements au respect de la condition animale**

L'obtention de subventions publiques doit être conditionnée au respect de la condition animale. Ainsi, l'ensemble des aides directes et indirectes (dont les agences régionales) accordées nécessiteront des garanties d'absence de cruauté envers les animaux. L'élevage industriel (entendu comme un modèle où les animaux se retrouvent dans des cages ou des bâtiments en densités très élevées, sans accès au plein air ou aux pâturages pour les

herbivores, et qui subissent des mutilations destinées à les adapter à un environnement qui ne correspond pas à leurs besoins), l'élevage pour le foie gras, les spectacles avec des animaux sauvages, l'élevage de gibiers pour la chasse ou encore l'expérimentation animale ne seront ainsi pas financés par les-Départements.

## II. Partager une économie locale et solidaire qui répond aux urgences écologiques et sociales

### H. Economie

Nous parlons depuis longtemps de relocalisation de l'économie et de sa conversion écologique. La crise du COVID-19 en a démontré l'urgence : face aux bouleversements écologiques et sociaux, le tissu économique du territoire doit être adapté et les emplois préservés et réinventés.

#### 1) Assurer une transition numérique responsable et équitable

Adopter une stratégie numérique responsable avec des objectifs de sobriété numérique. Sensibiliser des acteurs soutenus dans leurs transitions numériques (commerçants, artisans, entreprises, associations...) en lien avec le campus numérique.

#### 2) Encourager le développement de l'Économie Sociale et Solidaire

Encourager le développement de l'Économie Sociale et Solidaire (ESS) – scoop, coopératives, scic, mutuelles, associations - et des modèles d'organisation d'entreprises plus responsables et participatives...

- en favorisant le recours à l'ESS dans la commande publique, notamment en généralisant les clauses d'insertion dans les marchés publics,
- en soutenant les porteurs de projets par l'accès au foncier et l'amélioration de la lisibilité des dispositifs de soutien via la SEM, les associations, les fondations, les TPE ou les PME pour qu'elles embauchent pour une durée déterminée, dans le domaine de l'environnement une personne éloignée de l'emploi.

#### 3) Accompagner les personnes les plus éloignées de l'emploi

Utiliser le levier de la commande publique : en plus de la généralisation des clauses d'insertion sociale et environnementale dans les commandes publiques, réserver dans les marchés publics une partie du temps de travail aux personnes les plus éloignées de l'emploi : allocataires du RSA, jeunes non diplômés, demandeurs d'emploi de longue durée, travailleurs handicapés...

### I. Agriculture, Pêche et Alimentation

Des paysans de plus en plus nombreux qui vivent dignement de leur travail :

- Sécuriser les revenus et les ventes de nos paysans sur les débouchés du département par la contractualisation pluri-annuelle
- Soutien à la conversion et aux installations sous le signe de qualité AB, aider les petits éleveurs sur des systèmes en lien au sol et autonomie alimentaire (pas sûr, c'est très technique mais ça va parler à ces paysans)



La relocalisation concerne aussi notre alimentation, il est urgent pour la planète de sortir des systèmes commerciaux mondialisés ultra-libéraux, qui épuisent les sols, les ressources et appauvrissent les paysans. Les écologistes défendent depuis longtemps un modèle durable, créateur d'emploi et garant de qualité, un modèle qui redonne sens à l'acte de produire, échanger, consommer. Chacun.e doit pouvoir s'approprier les enjeux d'une nourriture saine, de proximité et plus respectueuse des animaux et de l'environnement.

### 1) Définir un plan de transition agroécologique départemental

Définir un plan de développement de l'agriculture biologique, de l'agriculture paysanne, de l'agroforesterie, d'investissement en cultures déficitaires contre la spécialisation territoriale (ex : légumes secs, protéines végétales, variétés et races locales...). Conditionner les soutiens à l'agriculture à la protection de la ressource en eau et des sols pour une alimentation de qualité, limiter drastiquement le soutien aux investissements de l'agriculture productiviste, conditionner les aides à l'irrigation, et faciliter l'accès au foncier pour les agriculteurs en agriculture biologique en installation.

Augmenter les soutiens publics bien au développement de circuits courts et de filières longues relocalisées : abattoirs et commerces de proximité, approvisionnement local et bio de la restauration collective.

Les soutiens à la transition doivent permettre aux paysann.e.s de développer les protéines végétales et prairies, lier l'élevage au sol, gérer durablement l'eau, lutter contre la déforestation importée, s'affranchir à terme des pesticides et engrais de synthèse, réduire au maximum la dépendance aux énergies fossiles et aux antibiotiques :

- soutien de l'agriculture biologique comme seule compatible avec l'agroécologie et pour une meilleure valorisation : variétés et races rustiques, assolements longs, diversification,
- développement d'une agriculture favorisant la biodiversité,
- préemption par le Département des terres agricoles menacées par l'urbanisation,
- **triplement des aides financières pour l'installation en agriculture biologique et suppression des aides à l'installation en agriculture conventionnelle** (hors cas de reprise d'activité / pour mémoire actuellement 6000 euros à l'installation conventionnelle et 8 000 euros en agriculture biologique), de façon à stopper la baisse du nombre de paysans en favorisant les reprises et les installations,
- **aider la conversion en agriculture biologique en prenant en charge le coût de la certification en agriculture biologique pendant les cinq premières années (pour mémoire : de 500 à 2000 euros par exploitation) si engagement de conversion de la totalité de l'exploitation au terme de 5 ans.**

### 2) Nourrir nos territoires : l'accès à une alimentation de qualité, biologique, locale et solidaire pour toutes et tous

Relocaliser notre alimentation dans une optique de démocratie alimentaire, c'est-à-dire garantir l'accès à la qualité nutritionnelle pour toutes et tous, encourager une alimentation moins carnée, locale, saine et plus respectueuse du bien-être animal et de l'environnement. Viser l'autonomie alimentaire départementale :

- en développant des filières alimentaires, de la production à la transformation qui mobilisent la logistique douce (fret, voies douces, vélo-cargo...) assurant des justes rémunérations aux productrice.eur.s, et respectent l'environnement et le bien-être animal;
- en agissant en tant que chef de file des "Plans Alimentaires Territoriaux", par exemple en accompagnant le développement des réseaux départementaux d'AMAP (Associations de Maintien de l'Agriculture Paysanne), en mettant en place des plan bio départementaux, des aides spécifiques à l'Agriculture Biologique, notamment à l'installation. En agissant sur les filières de restauration hors-domicile sur le territoire départemental (collège, EHPAD établissements publics comme privés...), autour des filières biologiques et locales, créer ou

aider à la coordination de plateformes de distribution et de légumeries notamment pour les cantines.

- En favorisant l'élevage extensif /freiner les projets d'élevage intensif,
- En améliorant le revenu des "petits" éleveurs en favorisant la valorisation de leurs produits,
- En créant un centre international d'agriculture paysanne (cours gratuits avec possibilités de logement dans les internats des collèges tout particulièrement les vacances scolaires et les deux mois d'étés) en partenariat avec les organismes agricoles d'accompagnement (ADEAR, chambre d'agriculture, ...).

### **3) S'engager à une restauration collective 100% bio, locale ou équitable et zéro déchets pour les collèges et des EHPAD publics**

Véritable levier pour engager une politique de développement d'une agriculture bio et de proximité, ainsi que de la consommation de produits plus éthiques et bons pour la santé, la restauration permet aussi de favoriser les pratiques d'élevage plus vertueuses pour les animaux et la substitution des protéines animales par des protéines végétales. La restauration collective, notamment en milieu scolaire, est le lieu idéal pour accompagner la transition alimentaire.

**Assurer 2 repas végétariens par semaine avec des légumineuses locales et proposer une alternative végétarienne les autres jours dans les restaurations scolaires des collèges et des Ehpad publics.**

**Accompagner la fin des produits animaux issus de l'élevage intensif.**

Les économies générées par l'achat de moins de produits animaux permettent d'acheter viandes et poissons de meilleure qualité et plus éthiques. Elle doit aussi s'affranchir du plastique et le remplacer par des matériaux durables et sans perturbateurs endocriniens.

Ainsi, en fournissant un marché stable aux agriculteur.rice.s du territoire, encouragé par l'offre à la conversion à l'agriculture biologique et à la vente.

Tendre vers le zéro déchet !

Tendre vers le 100% bio et local dans les cantines de collèges et des EHPAD publics ! ... avec un accompagnement à la formation des équipes de restauration (développement du « 47 dans nos assiettes »).

Mener une réflexion sur la gratuité de la cantine dans les collèges.

Poursuivre les efforts sur la réduction du gaspillage alimentaire en restauration collective et au niveau individuel.

Créer des « ateliers cuisine » dans les collèges dans le cadre de la convention éducative.

Développer l'activité jardin pédagogique dans les collèges et les jardins thérapeutiques dans les EHPAD publics.

### **4) Développer les circuits courts**

Mettre en place des plateformes de mise en lien des producteurs en circuits courts et de proximité à destination des consommateurs et professionnels, en partant de l'existant.

Soutenir le développement des ceintures agricoles autour des villes dans une logique d'autosuffisance alimentaire et pour favoriser un accès à des produits locaux sains, notamment via les établissements fonciers et l'aide aux communes souhaitant engager des maraîchers municipaux pour fournir leur restauration collective en priorité pour les quartiers populaires. Favoriser les équipements de transformation (abattoirs mobiles, ateliers de transformation...) en pointe sur le bien-être animal. Introduire la culture alimentaire locale et la saisonnalité dans les manifestations culturelles, contre toute démarche uniformisante standardisant les espaces ruraux (Bistrots de pays...).

**Favoriser l'accès à ces circuits aux personnes âgées, dépendantes et en situation précaire.**

### 5) **Soutenir la création d'emplois dans l'agriculture : renouvellement des générations, partager et protéger la terre**

Soutenir des pratiques agroécologiques, l'installation massive de paysan.nes, la protection du foncier agricole et l'accès aux nouveaux.elles entrant.e.s.

Une politique d'incitation et d'accompagnement à la transmission des fermes doit être menée : portages fonciers, transmission et installation des fermes notamment « hors-cadre familial », repérage territorial des cédants, soutien à l'installation, formations dédiées, Espaces-Test..., en s'appuyant sur les réseaux citoyens, associatifs et paysans.

### 6) **Poursuivre et renforcer les aides à la plantation / replantation de haies et d'arbres – développer le paiement des services environnementaux pour une agriculture respectueuse de la biodiversité**

Augmenter significativement le budget des aides à la replantation des haies et des forêts.

Œuvrer pour un revenu de reconnaissance pour l'entretien et le maintien des zones de Biodiversité (haies, prairies naturelles, zones humides, surfaces non productives...)

### 7) **Rapprocher l'offre de produits de la demande**

- Favoriser les circuits de consommations locaux, repenser les assolements pour les besoins de la consommation de proximité (légumineuses, légumes frais, laitages et produits laitiers...),

- **Mettre en place un plan ceinture verte dans le département,**

- Promotion de l'offre locale à tous les niveaux possibles.

### 8) **Créer et développer un projet alimentaire territorial - PAT**

« Prévus dans la loi d'avenir pour l'agriculture, l'alimentation et la forêt du 13 octobre 2014 (Art 39), les projets alimentaires territoriaux s'appuient sur un diagnostic partagé faisant un état des lieux de la production agricole et alimentaire locale, du besoin alimentaire du bassin de vie et identifiant les atouts et contraintes socio-économiques et environnementales du territoire.

Élaborés de manière concertée à l'initiative des acteurs d'un territoire, ils visent à donner un cadre stratégique et opérationnel à des actions partenariales répondant à des enjeux sociaux, environnementaux, économiques et de santé. L'alimentation devient alors un axe intégrateur et structurant de mise en cohérence des politiques sectorielles sur ce territoire. »  
Cf. plaquette gouvernementale.

## **III. Se mettre au service de l'autonomie et de l'épanouissement individuel et collectif**

### **J. Solidarités, Égalité et Inclusion**

Partout dans notre pays, des initiatives citoyennes émergent pour améliorer la vie quotidienne, créer du lien social, accompagner l'emploi, faire vivre les territoires en milieu urbain tout comme en milieu rural. Le rôle des Départements, est d'accompagner, de promouvoir cette mutation écologique, sociale, et économique qui est en train de transformer notre société, améliorant la vie quotidienne des citoyen.ne.s pour combattre les crises.

## 1) Une politique de l'enfance pour bien grandir

De la petite enfance à la majorité, nous souhaitons mettre en place une politique cohérente fondée sur l'épanouissement, l'autonomie et la lutte contre la pauvreté des enfants, en élaborant dans chaque département un projet de territoire pour l'enfance auquel collaborent l'État, la caisse d'allocation familiale et les communes. Donnons la priorité au développement des places d'accueil collectif pour les jeunes enfants, en garantissant la mixité sociale et l'accès des enfants en situation de pauvreté.

### - ASE (Aide Sociale à l'Enfance) :

Dans le cadre de l'Aide Sociale à l'Enfance, nous souhaitons développer les alternatives au placement afin de réduire la séparation de l'enfant et de sa famille aux seules situations inévitables et créer les établissements d'accueil parents-enfant sous forme de résidence avec services, permettant d'accompagner au quotidien les parents (mineurs ou majeurs) isolés ou en difficulté.

#### - créer des établissements d'accueil parents-enfant sous forme de résidence avec services,

- problématique du foyer social de l'enfance "Balade" (Pont du Casse, foyer d'accueil d'urgence et temporaire, plusieurs jours à plusieurs mois, plusieurs années...) : **fermeture du foyer ou refonte du foyer** : dissocier enfants placés/MNA (car problématiques différentes), renforcement du personnel, travaux de réhabilitation, ... / **création de micro-unités** (exemple en Gironde : achat de maisons dédiés à l'accueil),

- favoriser l'embauche et la formation des familles d'accueil. Leur accompagnement et soutien. Les familles ne sont pas assez formées. Elles accueillent des enfants très jeunes avec à peine 200 heures de formation,

#### - renforcement des effectifs des travailleurs sociaux pour passer d'un travailleur social pour 25 enfants à un travailleur social pour 15 enfants,

- augmenter les places en écoles spécialisées (ITEP, IME, ...),

- augmenter la formation pour les travailleurs sociaux et les familles d'accueil

- création de postes de psychologues pour le suivi des familles d'accueil

- développer les " lieux de vie" (entre famille d'accueil et foyer)

### -Petite enfance :

Pour assurer une meilleure politique de prévention et de suivi des parents et jeunes enfants, le département doit développer les lieux de prévention de la périnatalité : suivi médical et psychologique des femmes enceintes, accompagnement des parents autour de la naissance, par des consultations du jeune enfant au plus près de leur domicile, assurer des bilans de santé et du dépistage des troubles psychosensoriels des enfants de 0 à 6 ans, avec des personnels compétents, médicaux, paramédicaux, sociaux. De nombreux départements ne font plus que le strict minimum, et parfois ont abandonné les bilans de santé dans les écoles maternelles. Les troubles sensoriels du jeune enfant non détectés précocement sont l'un des facteurs de difficultés scolaires.

-développer des crèches écologiques humanistes associatives : alimentation bio, jardin, bâtiment à faible émission polluants, implication des parties prenantes,

-mieux valoriser les métiers de la petite enfance, éviter le turnover des emplois aidés temporaires

#### - créer un bus PMI avec une offre de services publics à destination du public vivant dans les zones isolées,

- renforcer l'effectif des médecins de PMI,

Augmenter l'accès aux soins psychologiques pour les enfants et les adolescents : le service est aujourd'hui insuffisant,

- Accompagnement au zéro déchet (couches...),
- Accompagnement à une alimentation saine et durable.

## 2) Assurer un droit garanti au revenu et à la protection sociale pour toutes et tous

### - Expérimenter le Revenu Minimum Garanti au sein du département

Nous réaffirmons clairement notre volonté de mise en place pour tout.e citoyen.ne d'un revenu d'existence universel, inconditionnel, cumulable avec d'autres revenus, y compris salariés, d'un montant suffisant pour vivre décemment.

Nous proposons dans un premier temps le revenu de base qui correspond au projet écologiste d'une société inclusive, qui n'exclut personne. Adopter le revenu de base, c'est acter le fait que le droit à une existence digne est un préalable indispensable à l'appartenance et la participation à la société. C'est une évolution culturelle, une nouvelle forme d'organisation collective, de solidarité qui permet à chacun de satisfaire ses besoins essentiels et de ne pas être exclu. Il s'agit d'assurer un revenu décent à chacun en complétant les minima sociaux pour les porter au-dessus du seuil de pauvreté (50 % du niveau de vie médian), soit 867 euros par mois pour une personne seule par fusion des différents régimes d'aide, l'expérimentation ne se fera que sur les bénéficiaires des minima sociaux (voir si chiffres disponibles)

- **Garantir l'accès aux droits : assurer la capacité et la qualité de l'accueil de toute personne ayant droit des politiques sociales et lutter efficacement contre les problématiques de non-recours,**
- Accompagner individuellement tous les bénéficiaires des minima sociaux.

### -RSA

Nous souhaitons :

- **étudier l'expérimentation de l'extension du RSA au public 18 / 25 ans,**
- la possibilité de prolonger le RSA pour les créateurs d'entreprise, les travailleurs saisonniers, - **l'expérimentation d'un dispositif de maintien intégral du RSA (574,78 euros) pendant 1 an (actuellement 3 mois, puis éligible à la prime d'activité en fonction des revenus) pour les créateurs d'entreprises bénéficiaires du RSA** et donc du dispositif d'exonération partielle de charges sociales (ACRE). Dispositif similaire à l'ACRE-ASS pour les demandeurs d'emplois créateurs d'entreprises bénéficiant de l'ASS (Allocation de Solidarité Spécifique). Ceci afin d'assurer une visibilité financière pendant la première année de création de l'entreprise pour les bénéficiaires du RSA,
- **la création d'une cellule spécifique pour les créateurs/repreneurs d'entreprise (pré-incubateur, accompagnement recherche idées et concrétisation, ...) et les entrepreneurs bénéficiaires du RSA** (accompagnement pour optimiser modèle économique),
- l'expérimentation d'une aide financière pour la création d'entreprise de 10 000 euros en lien avec les acteurs économiques,
- l'expérimentation d'une aide financière à l'embauche d'un bénéficiaire du RSA de 10 000 euros (exemple : aide financière à l'embauche d'apprentis par l'Etat),
- l'expérimentation d'une prise en charge de formations pour la reconversion/transition des bénéficiaires du RSA (tout particulièrement dans les secteurs agricoles, sanitaires et sociaux, ...) en lien avec la Région,
- la création de stages découvertes métiers dans le secteur des services à domicile, le secteur des EHPAD, les collèges, ...

- l'expérimentation que le CD soit cautionnaire en cas de création d'entreprise.

### 3) **Lutter contre la faim et la malnutrition : vers une sécurité sociale de l'alimentation durable**

Dans un contexte de renforcement des crises sociales, organiser la solidarité à l'échelle du territoire nécessite d'engager une batterie de mesures.

Le Département, au travers de ses missions de solidarité, et en partenariat avec les communes qui veulent s'engager, peut impulser sur son territoire une reconnaissance du droit à l'alimentation, la réorientation des outils de politique publique existants des collectivités locales en vue de créer notamment une allocation aux usagers pour accéder à des produits frais, biologiques et locaux.

Il pourra, en partenariat avec la Région, également soutenir les acteurs de l'aide alimentaire, permettre l'accessibilité financière, par le soutien à des initiatives type groupements d'achat réduisant ou supprimant les marges sur les produits (locaux/bio/vrac) en particulier pour les habitant.e.s des quartiers populaires, et l'accessibilité géographique pour les villages et bourgs dévitalisés (ex. camionnette vrac).

### 4) **Organiser un territoire accueillant**

Organiser l'accueil inconditionnel des personnes migrantes et assurer le respect de leur dignité et de leurs droits (hébergement, accès à la santé, accompagnement juridique, insertion socio-professionnelle, etc.).

Protéger les mineurs isolés au même titre que tous les enfants du territoire : en refusant de faire intervenir les préfetures dans le processus d'évaluation et identification de ces enfants ; en renforçant les équipes pluridisciplinaires au sein des établissements accueillants et en favorisant prioritairement l'écoute de ces enfants, privés de leur milieu familial, afin de les orienter selon leurs besoins, en partenariat avec les structures associatives locales et les services de l'Etat.

#### **-MNA (Mineurs Non Accompagnés)**

- **créations de nouvelles structures spécifiques,**

- accompagnement avec éducateurs avec compétences en langues étrangères (minimum anglais),

- associer étroitement les associations (Cimade ...),

- voir la possibilité d'hébergement et **accompagnement dans le cadre des foyers de jeunes travailleurs.**

### 5) **Donner la priorité au handicap : accessibilité et autonomie**

Elaborer un agenda 22 pour l'égalité des chances des personnes handicapées et valides pour passer d'une vision sectorielle à une accessibilité universelle ;

- Améliorer et territorialiser le fonctionnement des Maisons Départementales des Personnes Handicapées (développement de plateformes locales de santé, réduction du délai d'accès aux droits) ;
- Assurer la continuité de la mise en accessibilité des établissements recevant du public, et cela pour tous les types de handicap ;
- **Etudier la possibilité de création de maison d'accueil de jour de l'autisme en lien avec les autorités sanitaires concernées ;**
- Faire respecter le libre choix des personnes en situation de handicap de leurs décisions qui concernent l'organisation et les qualités des structures d'aides à domicile identifiées en amont des décisions d'orientations des Commissions des Droits et de l'Autonomie des



Personnes Handicapées (CDAPH), lors de la présentation du plan personnalisé de compensation, quel que soit le nombre d'heures octroyées.

Nous souhaitons :

- une vigilance accrue sur la future réforme de la dépendance (loi grand âge et autonomie) qui fait suite à la création de la 5<sup>ème</sup> branche de la sécurité sociale,
- **la création d'un service d'accompagnement spécifique et efficace sur la réalisation/conception du projet de vie et de la mise en place des aides humaines attribuées par la CDAPH** suite à la validation du plan personnalisé de compensation, dans le respect du droit du travail, droit de l'action sociale ... et en lien avec le Collectif Inter-Associatif Handicap de Lot et Garonne,
- une mission transversale des MDPH, l'information, l'accompagnement et le conseil aux personnes handicapées et à leur famille sont déterminantes dans l'accès aux droits des personnes en situation de handicap,
- une formation pertinente des assistantes sociales et des travailleurs sociaux sur les problématiques du handicap pour un service proactif,
- le renforcement de l'information et de la formation des membres de la CDAPH,
- l'optimisation du fonctionnement de la CDAPH (délai, présentation, amélioration des conditions d'accueil des demandeurs lors des commissions ...),
- la création d'une cellule spécifique d'accompagnement Autisme,
- **le respect du 10% reste à charge pour les demandeurs de la PCH dans le cadre du fond départemental de compensation,**
- **la réduction significative du délai de traitement des demandes relatives à la PCH** (5,1 mois en Lot et Garonne, contre 2 mois en Dordogne en 2019) par un travail d'optimisation des circuits de traitement des demandes et le renforcement des équipes pour le traitement des dossiers,
- **la revalorisation du tarif horaire d'intervention des services d'aide à domicile (SAAD) pour un reste à charge à zéro pour les bénéficiaires de la PCH** (prestation de compensation du handicap).

## 6) Penser : adaptation aux seniors

Se donner les moyens d'une politique ambitieuse du grand âge et de la perte d'autonomie. Mettre en place des politiques de prévention ne se limitant pas à la santé, des actions fortes en termes d'adaptation des équipements, des logements et des services aux personnes en perte d'autonomie. Initier des politiques publiques innovantes afin d'optimiser la qualité de vie des seniors.

- Financer des logements adaptés aux besoins des seniors qui respectent leur vie, y compris affective, grâce aux aides des Départements et de la Région. **Soutenir le développement de lien et de logements intergénérationnels, de réseaux d'aide aux personnes âgées, locaux, de places d'accueil dans des structures à but non lucratif.**
- Dans les zones rurales, éloignées des Centres d'action sociale, le Département doit initier et soutenir les initiatives culturelles, économiques, et de loisirs permettant une autonomie maximum des personnes âgées.
- Dans les EHPAD, le Département devra soutenir le développement de bonnes pratiques de gestion collaborative avec participation active de l'utilisateur axé sur la décision collective, l'exercice d'activités qui ont du sens, la prise en compte des particularités de chacun. Encourager la formation des personnels à la prise en charge ainsi qu'à la bientraitance des personnes âgées LGBTQI+.
- Assurer, par une contribution sur critères sociaux, le financement de l'équipement informatique de base des personnes âgées ayant choisi le maintien à domicile.

Nous souhaitons :

- **l'élaboration d'un Plan Alzheimer : création d'un village Alzheimer** (exemple du village crée à Dax par le CD des Landes)
- un travail sur l'APA, APA+,
- la Mise en place du crédit d'impôt immédiat pour les emplois à domicile en 2022 (actuellement dans le Nord et Paris),
- le portage des repas : tendre vers le 100% bio et local en lien avec les CCAS,
- la création d'ateliers cuisine seniors,
- **le développement des maisons partagées** (intermédiaire entre EHPAD et domicile) **dans le cadre du développement de l'habitat inclusif** (Loi Elan),
- **la création de la maison des aînés et/ou des aidants** (exemple M2A à Paris) : réunir divers professionnels du secteur social et de la santé pour répondre aux seniors en perte d'autonomie (bilan gériatrique ou ergothérapeutique, demandes d'aides, ...) et aux aidants (sessions de formations, café des aidants, ...) en lien avec les CLIC (centres locaux d'information et de coordination),
- **revaloriser le tarif horaire d'intervention des SAAD pour un reste à charge à zéro pour les bénéficiaires de l'APA.**

### 7) Professionnaliser et soutenir les aidants

- Reconnaître et revaloriser les métiers de l'accompagnement et de l'intervention à domicile. Soutenir prioritairement les structures prestataires à but non lucratif qui s'engagent dans un réel processus de qualification, de professionnalisation et d'amélioration des conditions de travail et d'emploi. Les modes de financement doivent permettre d'intégrer l'ensemble des temps de travail (et non les seuls temps d'intervention au sens strict) et l'ensemble des services fournis aux bénéficiaires (notamment les actions de prévention ou d'accompagnement social). Il n'y aura pas de services de qualité sans des emplois de qualité.
- Développer la formation des emplois à domicile, tout particulièrement par l'apprentissage des jeunes en partenariat avec la Région,
- Faciliter l'hébergement de toutes les personnes dépendantes (porteuses de handicap, en perte d'autonomie, enfance en danger) dans des établissements ou solutions alternatives. Répondre aux exigences de leur accompagnement, de compensation de la perte d'autonomie le cas échéant. - Reconnaître et soutenir les aidants.

### 8) Agir sur l'inclusion et la fracture numérique

Les collectivités ont leur part à prendre pour l'inclusion numérique : en agissant à la fois contre l'incapacité matérielle (personnes non équipées) et l'incapacité : par des aides à l'équipements (étudiants, EHPAD...) et la mise en place de point d'accès (tiers-lieux, bus numériques pour réduire les distances spatiales et sociales) ; par le soutien aux structures d'accompagnements (soutien matériel, mise en réseau, recensement des initiatives...) et en garantissant un accompagnement dans chaque point d'accès.

**Le campus numérique pourra être au cœur du dispositif en milieu urbain / s'appuyer sur les acteurs locaux pour couvrir l'ensemble du territoire.**

**Objectif global de résilience numérique** : sobriété, médiation de l'usage, optimisation, obsolescence, Tiers lieux, fracture numérique, centre de données alimentés en énergies renouvelables.

### 9) Proposer des budgets sensibles au genre et une vice-présidence à l'égalité

Une offre de service ne peut être neutre. L'analyse différenciée selon les sexes (ADS) des moyens consacrés aux politiques publiques est un outil puissant pour comprendre en quoi les politiques publiques sont genrées, et agir en faveur de l'égalité. L'ADS constitue l'outil de



base essentiel pour identifier, puis offrir, des services qui répondent vraiment aux intérêts et aux besoins des femmes.

La vice-présidence à l'égalité, en plus d'être un signal fort, permettrait d'assurer la transversalité de ces politiques et de mettre en application le budget sensible au genre et les politiques d'égalité internes à la collectivité.

### 10) Promouvoir l'égalité femmes/hommes et lutter contre les discriminations et les politiques territoriales inclusives

Pour construire une société fondée sur le respect des différences et l'égalité :

- Penser toutes les politiques régionales et départementales dans une optique d'inclusion et d'accessibilité pour toutes et tous. Sensibiliser et former les agent.e.s et élu.e.s.
- Contribuer à l'inclusion de tous, en priorisant leurs actions en direction des personnes en situation de vulnérabilité quelle que soit cette vulnérabilité, quelle que soit leur situation administrative ;
- Veiller à la bonne application du plan égalité femmes/hommes ;
- **Soutenir l'intervention au sein des collèges, sur les questions d'égalité femmes/hommes, la santé sexuelle et la lutte contre les discriminations (droit au respect et à la différence) ;**
- **Favoriser l'accès aux soins et à la prévention des personnes LGBT en aidant à la création de lieux d'accueil, en soutenant les associations et les programmes de prévention dans les collèges ;**
- Garantir l'égalité de traitement dans l'étude des dossiers de demande d'adoption, sans discrimination en raison de l'orientation sexuelle ou de l'identité de genre.

### 11) Lutter contre les violences faites aux femmes

- Mettre en œuvre et financer des politiques de sensibilisation et de formation contre les violences sexuelles et sexistes notamment à destination des potentiels agresseurs. Sensibiliser et former tou.te.s les élu.e.s et salarié.e.s sur les violences sexuelles et sexistes,
- Renforcer la prise en charge des victimes de violences conjugales,
- Soutenir les associations d'accompagnement des victimes,
- **Financer les lieux d'écoute et de parole, apporter une aide psychologique y compris pour les enfants,**
- Assurer le maintien à domicile des femmes victimes de violence lorsqu'elles le souhaitent. Soutenir les centres d'hébergement spécifique (des résidences sociales, des appartements relais, etc.). Développer la coordination des lieux d'accueil et d'hébergement .et diversifier les modes de prise en charge,
- **Créer un centre d'hébergement pour hommes violents.**

### 12) Prévention et médiation, des outils au service de l'humain

- Construire une politique de prévention qui traite les racines de l'insécurité et résolument tournée vers la non-violence en investissant les champs de la prévention de la délinquance et de la récidive, en soutenant les dispositifs innovants de prévention et d'aide aux victimes.
- Rompre avec le solutionnisme technologique en stoppant le déploiement de la vidéosurveillance (drones inclus) dans l'espace public et en finançant un audit indépendant sur son utilité.
- Les éducateur.rice.s doivent occuper un rôle essentiel dans les dispositifs de prévention de la délinquance et la réinsertion. Développer la médiation y compris auprès des bailleurs départementaux pour la résolution des conflits de voisinage.
- Favoriser la création de pôles « médiation » dans les collèges avec des formations (Cf. expérience « Génération médiateurs »)

### 13) Augmenter le nombre d'éducateurs spécialisés notamment dans les secteurs ruraux et les quartiers prioritaires

L'abandon progressif de ces politiques publiques de prévention, (mises en place en 1945 par le CNR et développées jusqu'aux lois de décentralisation) sur l'ensemble des départements, entraîne un retard de dépistage précoce des troubles de la relation parents/enfants, avec des risques non négligeables de passage à l'acte de mauvais traitements aux enfants, mais aussi de violences faites aux femmes.

Permettre la présence des animaux de compagnie dans les dispositifs d'accueil et d'hébergement ;

- Signer et promouvoir auprès des autres collectivités la Charte européenne pour l'égalité femmes hommes,
- Former les femmes à la prise de parole et à l'empouvoirement lors de leurs études et ce dès le collège,
- Introduire la formation à la prise de parole et à la parole non violente dès le collège (concours d'éloquence, démocratie participative).

## K. Jeunesse, Education

Le Département se saisira pleinement des questions de jeunesse et d'éducation, fondamentales pour la construction d'une société plus juste et respectueuse du vivant.

### 1) Une politique Jeunesse ambitieuse

Les politiques de jeunesse sont transversales, elles touchent à l'éducation, à la culture, au sport, à l'économie, à la formation, aux transports, à la mobilité internationale, à la santé...

Le Département fera le pari de faire avec les jeunes. Pour chaque politique régionale, les élu.e.s écologistes s'interrogeront sur la meilleure manière d'y associer la jeunesse. Exemple de mesures :

- Soutenir les mouvements de jeunesse et d'éducation populaire dans leur mission d'expression de la demande sociale des jeunes, encourager l'engagement citoyen des jeunes, éduquer aux médias et au numérique ;
- **Lutter contre le décrochage et pour l'emploi des jeunes** : s'engager à offrir un stage, une formation ou un emploi après chaque décrochage scolaire ou perte d'emploi, mettre en place des plateformes pour faciliter l'accès à des expériences transitoires vers l'emploi (stages, volontariat, projets) en partenariat avec la Région ;
- Vie quotidienne, autonomie : **distribuer gratuitement des protections hygiéniques bio et/ou réutilisables pour lutter contre la précarité menstruelle.**
- **Créer une cellule spécifique de crise pour les 18/25 ans avec tous les acteurs locaux** (missions locales, CCAS ...) **pour une aide individualisée et optimisée** (formation, aide financière, aide alimentaire, logement, ...),

### 2) Grandir dans l'égalité femmes / hommes

De la petite enfance aux études secondaires, des mesures sont possibles pour faciliter l'égalité :

- Dès le plus jeune âge, développer une culture de l'égalité femmes/hommes (ex. dans les relais assistantes maternelles) ;
- Renforcer l'accompagnement à la parentalité : dès la PMI, mais aussi tout au long du développement de l'enfant grâce à des espaces d'écoute et de conseil pour les enfants et parents ;

- Promouvoir l'orientation non-genrée lors de la formation initiale.

### 3) Lutter contre les discriminations et les inégalités en milieu scolaire

- Renforcer la promotion de l'égalité femmes-hommes et la sensibilisation à la lutte contre les discriminations dans les collèges ;
- Développer les interventions en milieu scolaire liées à la lutte contre les discriminations et à la santé sexuelle et reproductive. Sensibiliser et développer des méthodes contraceptives aussi bien pour les femmes que pour les hommes ;
- Former des personnels accueillant les jeunes à l'accueil des personnes LGBTQI+ ;
- Inciter les établissements à permettre aux jeunes de faire mentionner leur prénom d'usage sur les documents édités par l'université tels que la carte d'étudiant.e.s, les listes d'émargement, etc.
- **Pour la santé des élèves et leur assurer de bonnes conditions d'apprentissage, organiser des petits déjeuners bio gratuits dans les collèges des REP (Réseaux d'Éducation Prioritaire) et REP +, rendre gratuite la cantine le midi.**

### 4) Garantir aux collégien.ne.s une première expérience européenne

Nos Départements écologistes donneront aux collégien.ne.s scolarisés la possibilité de partir plusieurs fois "à la rencontre de l'Autre" (cf. rapport Borloo sur les banlieues 2018) lors de classes découvertes ou de voyages dans un Etat membre de l'Union Européenne, dans des conditions financières abordables ou gratuitement, en priorité en quartier prioritaire de la ville (QPV).

Les Départements s'engageront pour la citoyenneté européenne, notamment au niveau des collèges et du soutien au tissu associatif. Ils soutiendront le doublement du nombre de classes européennes, notamment en milieu rural et dans les quartiers populaires. Ils encourageront la mise en place de programmes d'échanges et de voyages culturels en Europe, en mobilisant les fonds du programme Erasmus+ afin de garantir à chaque élève une première expérience européenne.

### 5) Valoriser les établissements scolaires ouverts qui coopèrent

Valoriser les expériences de coopération locale, les animations culturelles, promouvoir les projets de coopérations plutôt que les compétitions...

### 6) Inciter les établissements à devenir acteurs de la transition écologique :

Rendre systématique la participation des élèves aux projets d'aménagements des collèges, pas seulement sous forme de consultation mais en proposant des chantiers participatifs, et une participation aux choix retenus.

Maintenance, cuisine, prêts de vélos, créer des agendas 2030 pour élaborer des projets résilients avec le maximum d'acteurs impliqués.

Réhabiliter les bâtiments anciens par des entreprises locales, en éco-construction (sobres en matériaux, modulaire, avec des matériaux biosourcés, ...), favoriser la biodiversité, **végétaliser les cours de collèges.**

Mettre en place un parcours d'éducation à l'environnement à l'instar du PAC : Parcours Artistique et Culturel qui permettra aux collégien.ne.s de découvrir les arts et la culture. **Des personnels ATOS au cœur du projet écologiste et pédagogique : jardins potagers, produits d'entretien, gestion des déchets, composteurs, énergie...**

Faire de l'éducation, de la formation et de la sensibilisation des leviers d'action de la consommation responsable.

## 7) Réguler la transition numérique : pour un numérique sobre et durable

Nous nous efforcerons de nous libérer des prestataires privés afin d'offrir un vrai service public de qualité. La sélection des équipements informatiques favorisera des appareils reconditionnés et/ou durables. Une évaluation permettra d'éviter les gaspillages. Enfin, il nous revient d'accompagner les familles et les communautés éducatives au mieux grâce à des formations, des prêts et des inscriptions gratuites.

### Autres propositions :

- Développer les liens entre générations et entre population (ex. migrants), via des projets scolaires notamment ;
- Le décrochage scolaire est un enjeu majeur, remis au-devant de la scène après le confinement. Développer une culture d'écoute des aspirations individuelles dans l'éducation, l'orientation et la formation tout au long de la vie ;
- Soutenir l'éducation aux médias à l'usage et à la sobriété numérique.

## 8) Créer ou augmenter le fonds départemental d'aide d'urgence pour les jeunes

Le département aidera les jeunes confronté.e.s à un accident de parcours durant leurs études (problème de santé exigeant une interruption temporaire d'études, ou rupture familiale), fragilisant la poursuite d'études avec le risque de non obtention d'un diplôme.

## L. Enseignement Supérieur et Recherche

Le Département sera vigilant aux conditions d'accès aux formations localisées en 47 et à l'accompagnement des étudiants (social, accès au numérique, ...).

A l'échelle d'une région, les structures de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche, en plus de leurs missions intrinsèques, participent de l'aménagement du territoire et d'un réseau de service public de proximité. Elles sont donc des leviers à utiliser pour créer de véritables régions écologiques. Une démarche de concertation avec les établissements et les associations représentatives (personnels administratif.ves, étudiant.es, enseignant.es) semble indispensable. Nous insistons sur le caractère sensible et stratégique de la prise en compte des conditions de vie et d'études pour toucher un public jeune, vivier de mobilisation et de vote écologiste.

### 1) Un outil pour créer des régions résilientes et pour combattre les inégalités territoriales

**Un service public de proximité** à valoriser pour dynamiser les territoires et proposer des alternatives à la politique d'aménagement actuelle qui concentre les pôles universitaires dans les métropoles. (Projets d'infrastructures, gestion des mobilités, mixité sociale de la communauté universitaire)

**Soutien à la recherche et à l'enseignement sur des temps longs**, face aux dotations concurrentielles par appels à projets. Financement de Conventions Industrielles de Formation par la Recherche (CIFRE) et de bourses régionales. Particulièrement pour les domaines les moins valorisés et dotés (SHS, études climatiques, études féministes, langues régionales, nouvelles formes d'ingénierie etc.)

**Diffusion, médiation, accès de toutes et tous aux savoirs** (politique de documentation, accès aux infrastructures, notamment les bibliothèques, soutien à la transition vers le libre et la publication des ressources).

## 2) Permettre la réussite de tou.tes les étudiant.es

### **Des efforts sur l'orientation et de meilleures conditions d'études:**

le développement de sites universitaires peut aider à réduire les temps de mobilité et constituer des groupes pédagogiques plus petits.

**Pour une vie étudiante dynamique** : associer les étudiant.es aux décisions qui les concernent et leur permettre de développer leurs projets, leur proposer des outils de prévention et d'éducation populaire contre l'ensemble des discriminations.

### **Le Département sera vigilant aux conditions d'accès aux formations localisées en 47 et à l'accompagnement des étudiants :**

- **Transport (une proposition de transport en commun correspondant aux heures de cours), social, accès au numérique, ...**
- **Permettre sur notre territoire des formations dans les domaines les moins valorisés et dotés (SHS, études climatiques, études féministes, langues régionales, nouvelles formes d'ingénierie etc).**

## M. Sports

Plus intéressés par les initiatives locales porteuses de sens que par les opérations de prestige ou de communication, les écologistes envisagent le sport d'abord sous l'angle du développement des pratiques amateurs et de loisirs.

### 1) Développer la pratique du plus grand nombre : le sport pour tou.te.s

Dans le cadre de sa contractualisation avec chaque ligue ou comité sportif, le Département encouragera la pratique du plus grand nombre et développeront le sport féminin, faciliteront l'accès au sport des personnes en situation de handicap, celle des familles aux revenus modestes, et soutiendront l'insertion dans et par le sport.

Ils contribueront à soutenir le sport de haut niveau élément fédérateur et identitaire des territoires, en promouvant les approches et pratiques de l'éducation populaire et des associations locales plutôt que le modèle du sponsoring consumériste.

**Développer la pratique du plus grand nombre en luttant contre inégalités entre les femmes et les hommes et en faisant respecter la Charte sport et trans ainsi que la Charte contre l'homophobie.**

### 2) Promouvoir l'égalité dans les politiques publiques sportives (genre, inclusion...)

Encourager et prendre en compte l'engagement des clubs sportifs dans la lutte contre les discriminations pour l'attribution des subventions et la construction de nouvelles infrastructures. Promouvoir la Charte sport et trans' et/ou la Charte contre l'homophobie dans le sport.

Financement des bourses sport études pour les filles, adaptation des infrastructures (vestiaires notamment).

### 3) Réviser l'attribution des subventions

#### **-Égaconditionnalité**

La mise en place d'un budget sensible au genre au niveau départemental permettrait une application de la dimension du genre à tous les niveaux du processus budgétaire, en restructurant les recettes et les dépenses dans le but de promouvoir l'égalité des genres

dans le développement en outre de la pratique sportive. L'expérience menée au niveau communal a permis ainsi de rectifier des inégalités entre les hommes et les femmes en matière de politiques publiques (sport, jeunesse et éducation populaire).

#### **-Répartition équitable des subventions**

Les subventions seront réexaminées au regard :

- des exigences environnementales que les fédérations auront mises en place,
- du respect de la Charte sport et trans' et/ou la Charte contre l'homophobie dans le sport,
- de l'ouverture de la pratique au grand public,
- du maillage du territoire.

#### **4) Veiller à assurer des Sports écologiquement soutenables**

**Revoir le soutien aux manifestations sportives :**

**L'éco conditionnalité doit s'imposer aux organisateurs**, basée sur des critères établis collectivement. Elle doit permettre la prise en compte des enjeux écologiques dans la conception des événements et leur mise en place :

- **Accompagner les clubs pour leurs démarches de limitation des déchets, de leur consommation énergétique, de leurs déplacements, protection des sites**, etc.) et des modalités d'actions pour prendre en compte ces impacts. Elle doit valoir aussi bien pour de très grands événements sportifs (Tour de France, grands clubs, tournois internationaux...) que pour des manifestations sportives plus modestes mais vectrices de développement local.

**Infrastructures : Concerter territorialement pour la conception d'équipements multimodaux et écoresponsables** : le Département doit privilégier les équipements sportifs de proximité, accessibles à toutes et tous, plutôt que des structures inutiles (ex : développement exagérée du Stade Armandie alors qu'une rénovation aurait suffi).

Une attention particulière doit être portée à la réduction de l'impact environnemental des équipements lors de toute opération de rénovation, de construction ou d'agrandissement.

En amont de chaque projet, la mutualisation des usages (sport-culture...) et celle des utilisateurs (ex : partage de gymnase entre lycée et association) doit être recherchée. Ils s'engageront à améliorer et valoriser les performances énergétiques, environnementales, de santé et de confort des équipements sportifs. Exemple, se doter d'un plan piscine en privilégiant les rénovations de piscines municipales et en évitant le financement de « centres aquatiques » avec l'idée d'avoir au moins une piscine par bassin de vie. Favoriser les aménagements de piscines naturelles.

Engager des plans rénovation des gymnases (en partenariat avec les collectivités) : les gymnases sont souvent mal isolés, énergivore, voire vétustes, pourtant, ils sont des équipements de proximité et de pratiques quotidiennes.

#### **5) Inscrire l'Économie Sociale et Solidaire comme ferment des politiques du sport**

Dans une période de forte réflexion sur l'évolution des modèles d'organisation des acteurs du sport, il est important de travailler sur l'intérêt de recourir au statut de Société Coopératives d'Intérêt Collectif (SCIC) comme support potentiel de la gestion et du développement maîtrisé des activités socio-économiques du champ sportif (il y a des exemples : club nautique, centre équestre, club de football, basket...). Il ne s'agit pas bien entendu de viser une transformation de toutes les associations et structures sportives dans un nouveau modèle unique, mais de permettre aux acteurs qui souhaitent s'engager dans la voie du développement économique dans le cadre d'une gouvernance partagée et répondant aux réalités d'intérêt général et d'impact social du sport.

## **6) Consolider les Commissions départementales des espaces, sites et itinéraires (CDESI) comme espaces de concertation**

Au début des années 2000, le législateur a confié l'élaboration de ces stratégies aux départements avec la création du dispositif CDESI. Pour gérer ce développement maîtrisé des sports de nature, le département va s'appuyer sur la CDESI, lieu privilégié de la concertation entre les acteurs et refuser les pratiques polluantes et bruyantes. 60 CDESI ont été mises en place. Il s'agit de confirmer l'intérêt de ce dispositif tout particulièrement avec un fort développement des sports de nature en milieu urbain. Les sites de pratiques doivent trouver leur place dans les documents d'urbanisme et de planification.



## IV. Partageons nos territoires

### N. Un biodépartement espace de notre quotidien et creuset de notre identité

#### 1) Aménagement du territoire

Le projet écologiste consiste à engager une nouvelle étape dans l'organisation de nos territoires, qui rompra avec le modèle productiviste, concurrentiel et destructeur aujourd'hui dominant. Une nouvelle approche des territoires, misant sur les coopérations et respectueux des équilibres écosystémiques et de la biodiversité, pourra alors émerger, dans laquelle chaque territoire est organisé pour répondre à ses propres besoins dans une logique de coopération et non de compétition.

#### 2) Un département engagé pour la cohésion territoriale

**La cohésion territoriale commence par une égalité de traitements devant la mobilité, que l'on réside en ville, dans un village ou un quartier isolé.**

Par le soutien aux initiatives locales dans les villages et les quartiers isolés (autopartage, covoiturage, vélo taffeurs, REZO Pouce, ...), le département doit soutenir l'égalité d'accès aux transports. **Soutenir aussi l'accès aux services de base par le soutien aux circuits courts (AMAP, épiceries solidaires, ventes directes, ...).**

Lutter contre l'artificialisation des sols et l'étalement urbain en rendant attractive la vie dans les villes et les villages.

#### 3) Revitaliser les centralités, acter la fin des centres commerciaux périphériques et des plateformes logistiques géantes

Arrêt des soutiens aux projets de zones de consommation périphériques, notamment des centres commerciaux. Conditionner les aides du Département aux projets de revitalisation urbaine à la non création de nouveaux centres commerciaux ou de plateformes logistiques géantes.

Le Département impulsera prioritairement une politique d'intervention dans les cœurs de ville afin de les dynamiser et de réduire fortement l'artificialisation des sols. Elles encourageront le développement d'une logistique de proximité, sobre et efficace, indispensable au développement des circuits courts et de l'économie circulaire.

Mise en œuvre d'une politique active et ambitieuse pour le Démantèlement des Zones Périphériques : travailler, dès à présent, au renouvellement urbain (dé-imperméabilisation des sols, création de logements...). Le Département contribuera également à la revitalisation des centre-bourgs, des centres de quartiers et au soutien de pôles de proximité.

Par exemple, les Départements soutiendront les projets d'amélioration de l'habitat dans les cœurs de villes et villages et aideront les ménages sous conditions de ressources à accéder à la propriété dans l'ancien en centre-ville, en centre bourg ou à proximité immédiate du centre.

#### 4) Conduire au Zéro artificialisation des sols nette et aider à la réhabilitation des friches industrielles et commerciales en partenariat avec la Région

**Le Département actera la fin de l'aménagement du territoire orienté vers le tout voiture et les projets inutiles. La politique de zéro artificialisation nette doit être mise en œuvre concrètement et immédiatement.** Elle fait appel à plusieurs principes devant guider



les politiques d'aménagement du territoire, en développant des dispositifs d'accompagnement des territoires en sus de la réglementation du SRADDET :

- **Moratoires pour toutes les surfaces commerciales dont e-commerce, surfaces tertiaires, photovoltaïque sur sols vivants ;**
- Priorités au rééquilibrage et à la solidarité interterritoriale, en faveur des villes moyennes, des centres bourgs, requalification des zones d'activité, conversion des friches ;
- Surveillance stricte de la mise en œuvre de la séquence Eviter-Réduire-Compenser.

#### 5) Agriurbanisme : donner la primauté aux sols

« DPE du sol » : campagne de diagnostic des sols, pour statuer sur la qualité agronomique des sols, geler définitivement l'urbanisation des sols fertiles, et envisager la restauration des sols dévitalisés, y compris agricole.

Encourager l'achat de réserves foncières naturelles pour leur protection ou leur transformation en exploitation agricole bio pour nourrir les villes voisines (exemple : ceinture verte en Béarn).

#### 6) Assurer un accès numérique sobre pour toutes et tous

Comme l'eau et l'électricité, l'information et l'interaction numérique sont désormais nécessaires pour les populations rurales ou urbaines. L'accessibilité de bonne qualité doit se faire par fibre au plus près des besoins, avec un partage terminal frugal en ressources, indépendant technologiquement, à la technique robuste, au nombre limité d'antennes : la 4G, pas la 5G. L'objectif doit être de couvrir plutôt que de saturer.

## O. Transports et Mobilités

Le projet écologiste invite à repenser les transports et les mobilités : Sortir de la dépendance au transport routier, abandonner les grands projets inutiles de nouvelles infrastructures routières, rendre accessible à toutes et tous des transports en commun de qualité et réaménager les territoires vers un modèle de service public de transport écologique solidaire et multimodal.

#### 1) Indispensable amélioration du maillage et développement de l'intermodalité des transports

**Création de pôles de mobilité regroupant station vélos, bornes de recharges, station de covoiturage, station transport à la demande, dans les villes et villages sans offre de transport public ou partagé, en concertation avec les communes et EPCI.** Objectif : un transport public ou partagé à moins de 10 minutes de chez vous.

Mettre en place un portail unique permettant d'avoir toutes les informations sur les dispositifs et moyens de transports sur un territoire.

**Le Département en tant qu'institution se devra d'être exemplaire en développant le covoiturage en interne et en l'encourageant auprès des collectivités qu'il aide financièrement.**

#### 2) Relancer le ferroviaire et les voies fluviales en région

La seule loi du marché ne concourt pas à un transport de marchandises et de passagers soutenable. Le Département peut favoriser une politique d'aménagement et de transport coordonnée et favoriser les alternatives au tout routier.

**Fluvial** : aide au lancement de services réguliers de transport fluvial pour les marchandises et les passagers ; soutien à la construction d'unités de transport innovantes ; maintien en état

(voire régénération) des infrastructures, optimisation des zones bimodales et trimodales, maîtrise foncière des espaces riverains des voies d'eau ; formation des commissionnaires de transport aux logistiques alternatives.

**Ferroviaire** : accompagner le développement des lignes existantes, anciennes à rénover ou à recréer.

### 3) Fournir une tarification intermodale accessible à toutes et tous

La tarification, intermodale, doit être accessible à tous, dont les groupes, et viser la gratuité pour les jeunes et les personnes à faibles ressources. L'objectif étant clairement d'augmenter la fréquentation des réseaux, c'est bien la progression des recettes qui doit faire l'objet de conventions (révisables) de répartition entre autorités organisatrices, au-delà des recettes actuelles sanctuarisées propres à chacune. Les craintes injustifiées de perte de recettes ne peuvent continuer à servir d'alibi pour ne rien faire évoluer.

### 4) Se mobiliser en faveur du vélo

**Promotion du vélo pour le Département : portage des projets de véloroute, développement d'un écosystème vélo, aides à l'achat...**

**Le Département accompagnera techniquement et financièrement les propriétaires d'infrastructures dans l'aménagement de voies et d'équipements (aires de service, signalisation ...) dédiés aux cyclistes du quotidien comme aux randonneurs.** Pérenniser les pistes cyclables provisoires et en développer d'autres. Plus avant, il s'agit de créer un écosystème favorable au vélo : accès aux établissements scolaires, formation de réparateurs, aides à l'achat de vélos pour les collégiens et les bénéficiaires du RSA...

Financer des équipements dans les collèges, mais aussi des formations, des ateliers de réparations... Avec l'Éducation nationale, faire évoluer l'Attestation Scolaire de Sécurité Routière, qui aujourd'hui reste centré sur les déplacements individuels motorisés, pour en faire un outil de sensibilisation aux déplacements doux.

### 5) Décarboner les transports au niveau des Départements

Les Départements doivent engager la mutation de leurs flottes de véhicules vers le gaz naturel et l'électrique (en choisissant un fournisseur d'énergie verte), y compris en ce qui concerne le transport scolaire des élèves en situation de handicap. Ils peuvent créer des pistes cyclables au niveau du département en partenariat avec les intercommunalités et les offices de tourisme, se saisir du sujet des jonctions d'un territoire à l'autre, d'une collectivité à l'autre. Favoriser la mise en place d'aires de covoiturage.

Affecter une partie de la voirie départementale aux vélos (pistes cyclables, véloroutes ...) et aux transports collectifs (voies dédiées aux bus, cars, covoiturage).

→ Développer les autres modes de transport que la voiture individuelle ;

→ Aménager les voies publiques pour permettre de nouvelles habitudes de déplacement.

### 6) Promouvoir la mobilité pour et avec toutes et tous

La mobilité est au cœur des préoccupations des citoyens, les mieux placés pour exprimer leurs besoins. Les instances départementales de concertation doivent être dynamisées.

L'écoute des usagers doit aussi passer par des outils collaboratifs tels que des applications internet indépendantes des autorités et des transporteurs.

## 7) Une Politique transport ambitieuse pour une amélioration urgente de la qualité de l'air

La mauvaise qualité de l'air est la 2ème cause de mortalité évitable en France, avec une surmortalité évaluée à 67 000 décès par an et de nombreuses maladies et affections respiratoires et cardiovasculaires. Le coût est estimé à 100 milliards d'€ par an dans un rapport sénatorial de 2015. Cet argent pourrait être utilisé, pour la mobilité : pour soutenir le développement des zones à trafic restreint, pour aider à la mutation vers le gaz naturel pour véhicules (GNV) et l'électrique voire l'hydrogène (si fabriqués à partir d'énergies renouvelables) et soutenir la construction et l'autopartage de véhicules "propres".

→Aider à la transition vers un parc véhicules propres,

→Impliquer les entreprises et les administrations pour penser et mieux organiser les déplacements de leurs salariés ou agents.

## 8) La fin des aides aux aéroports et aux projets autoroutiers

Le Département n'accompagnera pas le développement du transport aérien (les subventions à l'aérien, déjà pointées du doigt par la Cour des Comptes et la Commission Européenne, doivent cesser, au profit d'un soutien aux modes les moins polluants : ferroviaire et fluvial). Le Département n'accompagnera pas l'État dans le financement de projets autoroutiers écocides.

# P. Transition Énergétique

Les Départements écologistes porteront des politiques énergétiques ambitieuses qui donnent la priorité à la réduction des besoins en énergie et à leur couverture par une production d'énergie renouvelable, locale et citoyenne.

## 1) La sobriété énergétique avant tout

Intégrer un objectif de réduction significative de la consommation énergétique dans toutes les politiques départementales.

Rénovation thermique du bâti de la collectivité par des entreprises locales et avec des matériaux biosourcés et locaux et politiques de réduction de la consommation énergétique pour tout le bâti de la collectivité (collèges, administrations...).

- Limiter de manière significative la consommation d'énergie dans les lieux publics, privés et les industries

- Accompagner **l'évolution du numérique pour réduire ses impacts environnementaux.** (Selon la convention citoyenne pour le climat).

Le numérique est un formidable levier pour la transition écologique et la lutte contre le changement climatique. Nous voulons que d'ici 2025 le numérique soit un moyen pour participer à la transition et pas un outil qui contribue toujours davantage à la hausse des émissions.

## 2) Mettre fin à la précarité énergétique et œuvrer pour la justice énergétique

**Se saisir pleinement des sujets de précarité et de justice énergétiques en élaborant des Plans départementaux de lutte contre la précarité énergétique** (dans le droit fil de la MIETEE).

**Apporter les financements nécessaires aux agences locales de l'énergie et du climat (ALEC) pour construire un véritable service public de la rénovation énergétique.**

Mettre en place au niveau départemental des dispositifs de détection, de suivi et d'accompagnement des foyers en précarité énergétique pour les aider à en sortir durablement

(Ex. des dispositifs de type Service Local d'Intervention pour la Maîtrise de l'Énergie généralisés par les Départements et soutenus par les Régions).

Développer des fonds sociaux d'aide aux petits travaux de maîtrise de l'énergie n'entrant pas facilement dans la rénovation énergétique afin d'avoir un impact rapide et immédiat. Exemplarité énergétique des opérations de construction de logements (sociaux et privés) Financer les rénovations énergétiques du bâti individuel et collectif, en intégrant des critères de revenus grâce à la mise en place d'acteurs de tiers financement en articulation avec les autres dispositifs existants.

### 3) **Initier une rénovation urbaine ambitieuse**

Le Département s'appuiera sur le CAUE pour initier un programme de rénovation urbaine dans une logique de co-construction intégrant la participation des habitant.e.s.

### 4) **Soutenir le développement des communautés d'énergie**

Intégrer sans attendre le nouveau cadre juridique issu de la directive européenne Énergie renouvelable afin d'atteindre l'objectif de 15 % portés par les acteurs locaux (habitant.e.s et/ou collectivités) d'ici 2030 :

- en mettant en place des conventions (bilatérales ou multilatérales) avec des collectivités (EPCI) de manière à affiner conjointement la mise en œuvre sur leur territoire ;
- en lançant des appels à projets citoyens d'énergies renouvelables afin de leur mettre à disposition une série de dispositifs favorisant leur installation (subventions, avance remboursable...);
- en mettant à disposition les terrains et les toitures du patrimoine régional et départemental.  
→ Production, stockage et redistribution d'énergie pour et par tous.

### 5) **Soutenir une filière bois qui dynamise les territoires forestiers**

Structurer des filières pour entretenir les forêts - y compris privées - et mettre en œuvre une gestion sylvicole durable et cohérente à l'échelle du territoire, et aux impacts limités sur la biodiversité. Soutenir le développement d'une filière bois respectueuse de la hiérarchie des usages (bois d'œuvre, bois énergie) et génératrice d'emplois, en lien avec l'ONF.

### 6) **Développer des actions pour inciter à la sobriété dans les bâtiments du Département**

Dans le cadre de l'application des actions identifiées par la **MIETEE 2020 (fiche 7)** :

- engager notamment tous les collèges du Département,
- mettre en place une équipe de suivi formée,
- prévoir un accompagnement par exemple par le CEREMA (centre d'études et d'expertise sur les risques, l'environnement, la mobilité et l'aménagement),
- mettre en place un suivi sur 4 années.

### 7) **Communiquer sans arrêt sur les économies de gestion d'énergie**

... en construisant une dynamique collective et en présentant d'abord les avantages budgétaires puis environnementaux.

## Q. Tourisme et Loisirs

Le débat sur l'avenir du secteur après cette crise aura une place centrale au moment des élections régionales et départementales. En effet, le secteur économique du tourisme sortira exsangue de la crise sanitaire. Les écologistes se mobiliseront pour un tourisme et des loisirs responsables, co-construits avec les populations locales et qui permettent de garantir le droit au voyage pour toutes et tous.

### 1) Rétablir l'égalité face au départ en vacances

Un enfant sur trois et 40% des français ne partent pas en vacances. Ils appartiennent majoritairement aux familles modestes et aux catégories moyennes les moins aisés (employés et ouvriers). Le droit aux vacances et à la liberté du voyage est la conséquence naturelle du droit au travail. **Le Département œuvrera pour l'accès à tou.te.s aux vacances.**

**Il proposera des tarifs sociaux et solidaires à l'entrée des bases de loisirs, de lieux culturels et dans les transports** et faisant la promotion des offres existantes : base de loisirs, parcs naturels régionaux, campings, plages, balades, accueils chez l'habitant.e, propositions de visites et d'activités de proximité...;

Développer des partenariats avec l'ensemble du tissu associatif pour permettre notamment aux personnes précaires de profiter de ces lieux de détente et pour organiser des sorties.

### 2) Développer le tourisme local et durable

Les métropoles concentrent la majorité de l'offre touristique, une offre grand public, avec une clientèle souvent étrangère et centrée sur le patrimoine. Les habitant.e.s connaissent souvent mal les potentialités touristiques de leur territoire, au-delà de quelques points majeurs, et ignorent largement les possibilités qu'offre leur département pour des formes de tourisme responsables.

**Recenser, promouvoir et faire connaître** l'ensemble de l'offre touristique locale, en particulier rurale, et respectueuse de l'environnement départemental.

**Promouvoir et développer les formes de tourisme d'accueil écologique, solidaire et responsable** : recenser les potentialités dans tous les domaines du tourisme (rural, urbain, naturel, culturel, industriel ...), définir les outils pour les promouvoir et favoriser leur mise en marché « du local au national », proposer des politiques de soutien plus fortes aux initiatives locales, publiques et privées, développant des accueils et activités touristiques durables.

### 3) Penser et co-construire l'accueil touristique local avec les habitant.e.s

L'économie dite collaborative développée par les plates formes type « AirBnB » cause de graves déséquilibres sociaux et économiques en matière d'accès au logement des populations locales notamment.

Les populations locales doivent être actrices de leurs territoires et des propositions touristiques. En s'appuyant sur l'expérience réussie à Copenhague (mise en place pour réagir face aux conséquences de l'implantation massive d'AirBnB dans la ville), définir avec les habitant.e.s les conditions pour réussir à trouver le bon équilibre pour faire cohabiter ensemble la société, le.la citoyen.ne et le.la touriste.

### 4) Pour des loisirs et un tourisme inclusif

Planter dans toutes les bases de loisirs des centres de répit pour les aidants, garantir l'accessibilité de toutes les bases de loisirs.

Encourager la création d'une charte d'accueil des publics LGBTQI+ via le Comité départemental du tourisme, visant à garantir une qualité d'accueil égale pour toutes et tous, notamment dans la restauration, les hébergements et les lieux de vie nocturne.

Promouvoir les actions des opérateurs touristiques garantissant, dans le département des services touristiques équitables et durables.

## R. Culture

Le Département portera des politiques culturelles qui renouent avec la diversité des territoires pour des pratiques partout et pour tou.te.s.

### 1) Pour une diversité culturelle, artistique et linguistique

Prendre en compte la diversité des pratiques culturelles et artistiques de tous nos territoires notamment par un soutien de la connaissance, la diffusion et l'enseignement des langues régionales, locales et de l'espéranto, langue internationale neutre et équitable.

### 2) Lutter contre les déséquilibres territoriaux en investissant dans des structures culturelles cantonales

Pour lutter contre les zones blanches déficitaires en infrastructures culturelles : restauration de petits lieux permanents (publics ou privés) et soutien des initiatives culturelles ; installation d'une équipe artistique en résidence, création, médiation, diffusion, favoriser le soutien et la collaboration avec les professionnels de la musique et du son présents sur le territoire.

Ces lieux peuvent être multidisciplinaires, le canton semble être une échelle territoriale pertinente.

Pour mailler le territoire y compris dans les zones déficitaires, accompagner les acteurs de ces territoires par un soutien en fonctionnement.

**Encourager l'élaboration de plans culturels par intercommunalité, par exemple en conditionnant les contractualisations avec le territoire.**

Étendre le « le 1% artistique » (pourcentage de l'investissement dans la construction neuve consacré à la production d'une œuvre artistique) à toutes les constructions dépendant du Département.

### 3) Soutenir les pratiques écologiques des acteurs du secteur de la culture

Soutenir, voire créer des Coopérative d'Utilisation de Matériel Culturel (CUMC) sur le modèle des CUMA en agriculture. Un fonds pourra par exemple aider à créer des lieux d'approvisionnement en éco-matériaux co-conçus par des artistes, créer un centre de ressources et de conseils pour aider les acteurs du secteur à réduire l'impact environnemental de leurs activités, ...

### 4) Promouvoir l'égalité Femmes/Hommes dans les œuvres culturelles

Adopter un système de subventions sensible au genre afin de rendre visibles les victimes d'invisibilité culturelles. Sensibiliser et encourager le regard féminin (female gaze) dans les œuvres artistiques (cinéma, littérature, musique, ...).

## 5) Créer un promoteur départemental des droits culturels

Le Département pourra créer un promoteur départemental des droits culturels au sein de la direction de la culture, chargé de veiller au respect des droits culturels sur l'ensemble du territoire. Le défenseur départemental des droits culturels aura un rôle de recensement des actions culturelles des collectivités, de vérification du bon respect des droits culturels pour toutes et tous, de médiation et pourra mener des initiatives en faveur de l'accès à la culture et de défense des droits culturels.

- mise à disposition sans limite de l'accès numérique de la médiathèque départementale (pour contrer Netflix, ...) et accessible quel que soit le lieu,
- utilisation quasi-permanente du parc du CD pour des concerts, conférences, salons, tournois, ...
- mise à disposition des salles du CD pour les associations.

## S. Europe et International

### 1) Avec l'Europe, le Département s'engage pour l'économie sociale et solidaire (ESS)

Ces entreprises privilégient le territoire local et représentent des opportunités de création d'emploi réelles : un emploi sur cinq est créé dans l'ESS. Avec l'Europe, nos Départements écologistes peuvent renforcer ce modèle économique pour l'ancrer dans nos territoires, en utilisant le fonds social européen et le fonds pour la transition juste.

### 2) Un département qui soutient l'accès à la mobilité des jeunes hors de nos frontières

Notamment au niveau des lycées et de la formation professionnelle. L'expérience à l'étranger, dans le cadre d'un parcours de formation ou d'insertion, facilitent l'employabilité des jeunes et qu'elles sont recherchées par les entreprises.

**Nous soutiendrons le doublement du nombre de classes européennes, notamment en milieu rural et dans les quartiers populaires, en lien avec l'inspection académique. Nous encouragerons la mise en place de programmes de mobilité éducative et d'échanges culturels en Europe, dans le cadre des fonds du programme Erasmus+, en leur faisant bénéficier d'un soutien financier complémentaire par le Conseil Départemental. Le Conseil Départemental développera des échanges culturels avec les jeunes hors scolaire, issus de publics prioritaires dans le cadre d'Erasmus+. Les projets soutenus pourront s'appuyer sur les jumelages existants ou à développer, cette démarche méritant d'être ravivée.**



# V. Partageons nos décisions faisons vivre une démocratie locale permanente

## T. Gouvernance, Exemplarité, Éthique

Faire de la politique autrement c'est être exemplaire, sans cesser d'interroger le rôle des élu.e.s et de l'Administration, car les pratiques politiques déterminent aussi le résultat de l'action.

### 1) Montrer plus de transparence et d'efficacité

- **Revoir les dispositifs de soutiens** - Adapter les dispositifs de soutiens aux porteurs de projets (entreprises, associations, collectivités) aux besoins des acteurs du territoire et de la transition écologique. Assurer une meilleure lisibilité globale des possibilités financements sur le territoire (collectivités, agences...).
- **Renforcer la transparence** notamment via l'opendata. Cela passe par un travail de référencement et de classement des données afin qu'elles puissent être facilement trouvées et réellement exploitées. Attention, en aucun cas la mise en place de plateformes dématérialisées performantes ne doit se faire au détriment du « droit au papier ».
- **Utiliser des logiciels libres dans les administrations, les lycées et les collèges.**

### 2) S'engager pour une refonte de la fiscalité locale

Ces dernières années, les collectivités territoriales ont vu d'un côté leurs compétences et les défis auxquels leurs habitant.e.s sont confronté.e.s augmenter, et de l'autre, leurs ressources propres diminuer. Le Département ne se satisfera pas de cette situation en contradiction avec le principe de libre administration des collectivités. Il engagera un dialogue ferme et constructif avec l'Etat pour réformer la fiscalité locale afin de voir son autonomie financière garantie et ne plus être dépendants des choix des gouvernements successifs.

### 3) Mettre en place une commande publique exemplaire et à impact positif

Utiliser le levier de la commande publique avec des critères sociaux et environnementaux exigeants et des soutiens publics. Aucun investissement public ou garanti par la collectivité ne doit soutenir le secteur des énergies fossiles ni le développement de nouveaux projets nucléaires, des industries fortement polluantes et de l'agriculture industrielle.

La collectivité réalisera et ne soutiendra que des investissements compatibles avec lutte contre les inégalités et pour le une économie de proximité.

Prioriser les entreprises locales comme levier pour aller vers une relocalisation de l'économie, par l'allotissement permettant aux PME locales d'y candidater et la critérisation privilégiant les critères environnementaux.

- **Renforcer les clauses environnementales dans les marchés publics.**
- **Mener une réflexion sur la place du prix dans le choix des offres pour ne pas privilégier systématiquement le moins cher au détriment de la pérennité des entreprises et de la qualité des prestations.**



#### 4) Proscrire tout partenariat avec les banques disposant d'actifs dans les paradis fiscaux et décarboner les investissements

En mettant en place en lien avec les autres collectivités en place un observatoire des finances et par la mise à l'écart de partenaires financiers ayant des actifs dans des États non coopératifs sur le plan fiscal et l'élaboration d'outils concrets de lutte contre l'optimisation fiscale.

Mettre fin aux investissements financiers et économiques du Département dans les énergies fossiles, mettre fin aux partenariats avec des banques effectuant des investissements fossiles, introduire des critères d'Investissement Social Responsable dans le choix des placements et des partenaires financiers.

#### 5) Être un employeur exemplaire

- **Egalité femmes/hommes** : Etablir un diagnostic des écarts salariaux et élaborer un plan de rattrapage salarial, favoriser la progression des femmes dans l'encadrement et réaliser la parité à tous les niveaux de la hiérarchie. Féminiser les fonctions à responsabilité et techniques. Limiter le nombre de réunions ne nécessitant pas la présence d'élu.e.s après 17h.
- **Santé et qualité de vie au travail** : veiller à la prévention de la souffrance psychologique par un encadrement des équipes respectueux et équitable et par un souci d'un dialogue social de qualité, permettre le télétravail et mettre en place des règles garantissant le droit à la déconnexion. Veiller également à un environnement sain dans les locaux de la collectivité : qualité de l'air, ergonomie, espaces de convivialité...

#### 6) Être exemplaire dans la gestion du bâti et du foncier

Le Département possède un parc de bâtiments, en particulier tertiaire, qui tombe sous l'obligation de diminution des consommations d'énergie. Il devra donc en piloter la rénovation ambitieuse et utiliser le levier de l'achat public en direction des énergies décentralisées. Plus généralement, la commande publique doit intégrer des critères d'efficacité énergétique et environnementale (flotte de véhicules, équipements, ...). Enfin, la collectivité intégrera les principes de l'économie circulaire dans la gestion de son patrimoine.

#### 7) Faciliter l'exercice du mandat des femmes

- Adopter en début de mandat une délibération fixant les principes du remboursement pour l'ensemble des élu.e.s des frais de garde ou d'assistance aux personnes âgées.
- Soutenir leur formation, par exemple à la prise de parole en public.
- Imposer la parité comme principe incontournable de composition de l'exécutif, ainsi que dans l'élection des président.e.s de commissions et des organismes extérieurs.

## U. Rapprocher la démocratie dans les territoires

La démocratie et la proximité sont des piliers de l'écologie politique. Nous avons à cœur de mettre en œuvre un fonctionnement plus participatif de l'institution, avec une consultation régulière des habitant.e.s et la création d'espaces de co-construction des politiques publiques.

#### 1) Donner la priorité à la participation citoyenne

**Poursuivre l'expérience des budgets participatifs** permettant aux habitant.e.s d'être co-décisionnaires des politiques publiques.

### **Au niveau départemental :**

- Afin de favoriser la participation des citoyen.ne.s, en particulier des moins représentés, une assemblée citoyenne des solidarités sera créée. Cette assemblée peut être précédée par une convention citoyenne pour fixer les axes prioritaires du mandat en la matière.
- Concernant les routes et les aménagements, un budget participatif départemental sera mis en place permettant aux habitant.e.s de choisir en connaissance les projets du département.
- Enfin, une attention particulière sera portée pour associer les collégien.ne.s à la réflexion sur les politiques départementales.
- **Développer le Conseil Départemental de la Jeunesse avec des missions approfondies et un budget lui permettant d'organiser de véritables projets. Lui donner une capacité d'interpellation du Conseil Départemental et de rédaction de rapports concernant la politique départementale.**

## **2) "Pouvoir d'agir" - Reconnaître et accompagner les initiatives citoyennes**

- **Mettre en place des dispositifs de soutien aux initiatives citoyennes visant notamment à soutenir la réappropriation des espaces publics, la participation citoyenne ou l'éducation populaire.**
- Dans les quartiers populaires, développer des dispositifs d'aide à l'aménagement de locaux en pied d'immeubles (d'Habitatlys), **soutenir le fonctionnement du Conseil Consultatif Citoyen et créer ou développer les fonds de soutien pour les projets de cohésion sociale dans le cadre des contrats de ville.**

## **3) Affirmer notre soutien à la société civile et aux associations**

Dans un contexte budgétaire contraint, il est important de soutenir les structures, notamment associatives, agissant en faveur de l'intérêt général. Nous souhaitons sortir de la logique du financement uniquement au projet pour prendre en compte les besoins en fonctionnement d'activités essentielles à la vie des territoires. Multiplier les engagements sur des conventions pluriannuelles de financement afin de donner aux acteurs une visibilité sur leurs financements. Le Département soutiendra les initiatives permettant aux citoyen.ne.s d'être acteurs de leurs propres vies et qui mettent en commun leurs propres réponses aux questions sociales. Qu'il s'agisse de crèches parentales, de maisons autogérées pour personnes âgées, d'habitat coopératif, de jardins partagés, d'Association de Maintien de l'Agriculture Paysanne (AMAP), de régie de quartier, les monnaies locales. Nous accompagnerons et valoriserons ces expertises citoyennes.